

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE



OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

RGPH 2013



BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)

Volume1 : Ménages et conditions d'habitation

avril, 2015

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME ANALYTIQUE.....	1
I. Conditions et caractéristiques des unités d’habitation	2
II. Standing des unités d’habitation	3
III. Equipements possédés par les ménages	4
CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES CHEFS DE MENAGES	5
INTRODUCTION	5
10.1. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	7
10.2. CARACTERISTIQUES DES MENAGES	9
2.1. Répartition spatiale des ménages	9
2.2. Taille des ménages	11
2.3. Structure et composition des Ménages	13
2.4. Typologie des Ménages	14
10.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES	17
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXES	24
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L’HABITAT	27
INTRODUCTION	27
11.1. CONTEXTE	28
11.1. Objectifs de l’étude	30
11.2. Approche méthodologique	30
11.2. CONDITIONS D’HABITATION	34

1.1. Statut d'occupation des unités d'habitation	34
1.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères	37
1.3. Mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC	39
1.4. Mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et type d'habitation	40
1.5. Mode d'éclairage	41
1.6. Mode d'approvisionnement en eau	45
1.7. Mode énergétique de cuisson	52
11.3. CARACTERISTIQUES DES UNITES D'HABITATION.....	55
2.1. Unités d'habitation selon le type	55
2.2. Unités d'habitation et nature des matériaux de construction du toit	57
2.3. Unités d'habitation selon la nature des matériaux de construction des murs	58
2.4. Unités d'habitation selon la nature des revêtements du sol	59
11.4. STANDING DES UNITES D'HABITATION.....	61
3.1. Standing des habitations et répartition spatiale	62
3.2. Caractéristiques sociodémographiques du Chef de ménage et Standing des unités d'habitation	65
3.3. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et standing des unités d'habitation	68
3.4. Densité d'occupation des unités d'habitation	69
11.5. EQUIPEMENTS POSSEDES PAR LE MENAGE.....	74
4.1. Equipements possédés et milieu de résidence	74
4.2. Equipements possédés et sexe du chef de ménage	80
CONCLUSION.....	82
RECOMMANDATIONS	86
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES	88

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Chapitre 10 : Caractéristiques des ménages et des Chefs de Ménages

Tableau 10. 1 : Répartition des ménages par type.....	9
Tableau 10. 2 : Evolution des ménages par type entre 2000 et 2013.....	10
Tableau 10. 3 : Répartition des ménages ordinaires selon le sexe du Chef de Ménage	10
Tableau 10. 4 : Répartition des ménages ordinaires par wilaya et milieu de résidence	10
Tableau 10. 5 : Répartition des ménages ordinaires selon la taille et la wilaya	12
Tableau 10. 6 : Répartition des ménages ordinaires selon le nombre d'actifs par wilaya	12
Tableau 10. 7 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le lien de parenté et la wilaya	13
Tableau 10. 8 : Répartition des ménages selon le type, la wilaya et le milieu de résidence, et le sexe du Chef de Ménage.....	15
Tableau 10. 9 : Répartition (%) des Chefs de Ménages selon le sexe et l'âge	17
Tableau 10. 10 : Pourcentage des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et la wilaya de résidence.....	19
Tableau 10. 11 : Répartition des chefs de ménage selon la situation dans l'activité et le sexe du chef de ménage	20
Tableau 10. 12 : Répartition des chefs de ménage selon la situation dans la profession et le sexe du chef de ménage.....	20
Tableau 10. 13 : Répartition des chefs de ménage selon la branche d'activité et le sexe du chef de ménage	21
Graphique 10. 1 : Typologie des ménages selon le milieu de résidence du chef de ménage en 2013 ..	16
Graphique 10. 2 : Typologie des ménages selon le sexe du chef de ménage en 2013	16
Graphique 10. 3 : Répartition (%) des chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (niveau national).....	18
Graphique 10. 4 : Répartition (%) des chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (milieu urbain)	18
Graphique 10. 5 : Répartition (%) des Chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (milieu rural).....	18

Chapitre 10 : Caractéristiques de l'habitat

Tableau 11. 1 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence	34
Tableau 11. 2 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et la Wilaya.....	36
Tableau 11. 3 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le sexe du chef de ménage ...	36
Tableau 11. 4 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et le milieu de résidence.....	37
Tableau 11. 5 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et la Wilaya.....	38
Tableau 11. 6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et le milieu de résidence	39
Tableau 11. 7 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et la Wilaya.....	39
Tableau 11. 8 : Répartition des ménages selon le mode d'aisance set le type d'habitation	41
Tableau 11. 9 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence.	41
Tableau 11. 10 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et la Wilaya.....	42

Tableau 11. 11 : Répartition des ménages selon le mode d’approvisionnement en eau pour boire et le milieu de résidence.....	45
Tableau 11. 12 : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et le milieu de résidence.....	52
Tableau 11. 13 : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et la Wilaya	52
Tableau 11. 14 : Répartition des unités d’habitations selon le type d’habitation, le milieu de résidence et la Wilaya.....	55
Tableau 11. 15 : Répartition des ménages selon la nature des matériaux de construction du toit, le milieu de résidence et la Wilaya.....	57
Tableau 11. 16 : Répartition des ménages selon la nature des matériaux de construction des murs, le milieu de résidence et la Wilaya.....	58
Tableau 11. 17 : Répartition des ménages selon la nature des revêtements des sols selon le milieu de résidence et la Wilaya.....	60
Tableau 11.3. 1 : Description d’une habitation moderne	61
Tableau 11.3. 2 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et le milieu(en %)	63
Tableau 11.3. 3 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et la wilaya (%).....	64
Tableau 11.3. 4 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et le sexe du chef de ménage (%)	65
Tableau 11.3. 5 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et l’âge du chef de ménage (%).....	66
Tableau 11.3. 6 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et le niveau d’instruction du chef de ménage.....	67
Tableau 11.3. 7 : Répartition des unités d’habitation selon le standing et l’état matrimonial du chef de ménage	67
Tableau 11.3. 8 : Répartition des ménages selon le standing et la taille du ménage	68
Tableau 11.3. 9 : Répartition des ménages selon le standing et le statut d’occupation.....	69
Tableau 11.3. 10 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces du logement	71
Tableau 11.3. 11 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces du logement et la taille du ménage (%).....	71
Tableau 11.3. 12 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence	72
Tableau 11.3. 13 : Indice de promiscuité selon la wilaya.....	73
Tableau 11.3. 14 : Répartition des ménages selon les équipements possédés par milieu.....	75
Tableau 11.3. 15 : Répartition des ménages selon les équipements possédés et le sexe du chef de ménage	80

SIGLES ET ABREVIATIONS

- RGPH : Recensement Général de la Population et de l’Habitat
- OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
- EPCV : Enquête Permanente de lutte Contre la Pauvreté
- EDS : Enquête Démographique de Santé

- MICS : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicators Cluster Survey)
- CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

RESUME ANALYTIQUE

Caractéristiques des ménages et des Chefs de Ménages

L'étude des ménages et des chefs de ménage en Mauritanie a permis de constater au RGPH 2013 la prépondérance des ménages ordinaires. Sur un total de 575.678 ménages recensés, les ménages ordinaires représentent 574.872, soit 99% des ménages existants sur le territoire. Cette tendance a déjà été observée au RGPH 2000. De même, les ménages sont dirigés majoritairement par les hommes (64%) que par les femmes (36 %). La taille moyenne des ménages ordinaires est de 6,2 personnes. La plupart des ménages sont constitués des personnes qui ont un lien direct avec le chef de ménage : 70% sont constitués des enfants du chef de ménage, des conjoints et des parents directs (père et mère).

L'analyse de la situation matrimoniale nous révèle une prédominance des chefs de ménage mariés quelque soit le sexe aussi bien en milieu urbain, rural que nomade.

La société mauritanienne étant une société fortement traditionnelle et commerçante, ceci explique pourquoi le statut d'indépendant est le plus répandu pour les chefs de ménage quelque soit le sexe.

L'enseignement du coran étant prioritaire par rapport aux autres enseignements, une grande partie de la population est dans la catégorie aucun enseignement ou bien enseignement coranique ou Mahadra, quelque soit la wilaya, avec un ensemble allant respectivement de 39,7% à 31,9% contre 12,8% pour le primaire et 9,9% pour le secondaire général.

La structure des ménages est largement dominée par les ménages élargis ou complexe et les ménages nucléaires avec enfants quelque soient le milieu de résidence, la wilaya et le sexe du chef de ménage :

- Les ménages de type nucléaire avec enfants et familles élargies dirigés par un chef de ménage homme représentent respectivement 46,2% et 40,2% ;
- Les femmes chefs de ménage se retrouvent considérablement dans des ménages de type monoparental nucléaire 33,1% et le ménage de type monoparental élargi représente 29,3% ;
- Le type de ménage isolé concerne généralement un chef de ménage relativement jeune (10 à 14ans).

Caractéristiques de l'habitat

L'édition 2013 du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2013), est la quatrième du genre après celles de 1977, 1988 et 2000. Cette opération statistique la plus complète du genre, constitue la principale source de données qui permette entre autres, d'apprécier, sans omission ni double compte, l'effectif et les caractéristiques de la population à un instant donné. En outre, elle permet aussi de renseigner de manière exhaustive l'ensemble des secteurs socioéconomiques et environnementaux qui couvrent le pays. Elle constitue l'une des meilleures bases pour orienter les décideurs politiques et économiques pour un meilleur pilotage et suivi évaluation des stratégies de développement.

A travers les multiples opportunités qu'offre le RGPH, les données relatives aux conditions d'habitation des ménages ont été exploitées et analysées à travers le présent rapport.

Les conditions d'habitation des ménages en Mauritanie sont complexes mais également mal cernées par les autorités compétentes. Par conséquent, ce rapport d'analyse constitue une opportunité pour mettre en exergue les véritables problèmes liés aux conditions d'habitation des mauritaniens.

Ce volet est un résumé succinct du présent rapport d'analyse relatif aux conditions d'habitation des ménages mauritaniens. Les points saillants de l'étude sont établis à travers les trois parties qui composent ce volet. La première fait un aperçu sur les conditions et les caractéristiques des unités d'habitation des ménages. Par la suite, un examen sur le standing des unités d'habitation est établi et enfin les équipements possédés par les ménages sont analysés.

I. Conditions et caractéristiques des unités d'habitation

- Les résultats sur les conditions d'habitation des ménages révèlent, par rapport au statut d'occupation des unités d'habitation, que 80% des ménages sont propriétaires de leurs logements au niveau national. Par rapport aux types d'habitation, la grande majorité des ménages sont logés dans des maisons ordinaires, soit près de 57%.
- Globalement, des problèmes d'habitation existent encore : 34% des ménages sont logés dans des habitations de fortune (Case/Hute/Hangar). La situation est plus alarmante en milieu rural où plus de la moitié des ménages (52%) vivent cette situation.

- Si au niveau national, une grande partie des toits d'habitation sont faits en zinc ou en béton, soient respectivement 24,5% et 24%, en tout cas en milieu rural la situation est tout autre : dans ce milieu, l'écrasante majorité des ménages (plus de 31%) occupent des habitations dont le toit est fait à base de tissu ou de bâche.
- Des problèmes d'alimentation en eau potable existent encore au niveau national. le mode d'approvisionnement en eau pour boire le plus fréquent est certes l'adduction d'eau avec 27% des ménages disposant d'un branchement dans la maison ou dans la cour. Cependant, l'eau transportée sur charrettes est utilisée par 25% des ménages et celle des puits non couverts par près de 22% des ménages.
- L'environnement est pris en otage par les problèmes de salubrité, notamment des problèmes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées. Le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages reste l'utilisation de charrettes (soit 35%) couplé avec celui qui consiste à les évacuer à travers la rue (28%). En outre, le mode d'évacuation des eaux usées pose problème. La plus grande majorité des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement (environ 42%). Et lorsqu'ils en disposent un, seul 20% utilisent la chasse branchée à une fosse septique.
- Le mode d'éclairage des ménages le plus utilisé au niveau national à ce jour, est le réseau électrique. Son taux d'utilisation s'établit à hauteur de 41%. Cependant, des problèmes se posent au niveau rural où la torche est encore maîtresse des lieux (environ 71%).
- Quant au mode énergétique de cuisson des aliments par les ménages au niveau national, l'utilisation du bois de chauffe occupe encore une place importante (36%) bien que le mode le plus utilisé soit le gaz (environ 42%). En milieu rural, la situation est encore pire : environ 65% des ménages utilisent le bois de chauffe comme énergie de cuisson, ce qui constitue un comportement contraire à la politique de préservation de l'environnement.

II. Standing des unités d'habitation

- Trois indicateurs caractérisant le niveau de standing des habitations sont observées : les habitations dites 'modernes', 'semi modernes et celles dites 'précaires'. Les résultats montrent au niveau global, que la proportion des habitations d'un niveau de standing moderne est encore faible (1,3%), face à celles dites semi modernes qui sont dominantes (79,6%). Quant aux habitations précaires, elles occupent le deuxième rang avec 19%.
- L'aspect promiscuité des unités d'habitation des ménages a été également examiné. Ainsi, les résultats renseignent au niveau national, que dans une habitation donnée, près de 3 personnes

se partagent généralement une même chambre. Par rapport au milieu de résidence, l'indice de promiscuité s'établit à hauteur de 2,5 en milieu urbain contre 3,4 dans le rural. Son niveau maximal est atteint dans la wilaya du Guidimagma avec une moyenne de 4 personnes par chambre à coucher. Nouakchott a enregistré un indice de 2,5.

III. Equipements possédés par les ménages

- A travers l'analyse de la possession d'équipements (biens durables) par les ménages, l'étude s'intéresse à trois groupes d'équipements dont disposent les ménages : le matériel de communication, les appareils électroménagers et le groupe 'Autres' composé essentiellement du véhicule.
- Exception faite du téléphone et du poste radio, les autres matériels de communication sont assez peu présents dans les ménages. Au niveau national, un peu plus de 7 ménages sur 10 disposent de téléphone et un peu plus de la moitié, d'un poste radio.
- Les ménages disposant d'un ordinateur ou d'une connexion internet ne représentent qu'environ 5%.
- Le réfrigérateur/frigo sensé être l'appareil électroménager le plus fréquent dans les ménages, n'est possédé que par un peu plus de 15% seulement des ménages au niveau national.
- Quant aux véhicules, ils ne sont possédés que par 7% des ménages.

En somme, il convient de souligner que pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont attendus à la fois des pouvoirs publics notamment en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base, mais également des populations qui ont le devoir de s'approprier et d'adapter leurs comportements aux exigences de l'environnement et au mode de vie propre à des habitations modernes.

Chapitre 10 : Caractéristiques des ménages et des Chefs de Ménages

INTRODUCTION

Le recensement permet de décrire la situation démographique et sociale d'un pays à une date donnée. En plus de son objectif principal, qui consiste à déterminer l'effectif de la population totale et sa composition par sexe et par âge ainsi que sa distribution géographique, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de la Mauritanie, réalisé en 2013, a permis, entre autres, de déterminer les caractéristiques actuelles des ménages ainsi que des personnes qui les dirigent.

Ce recensement fournit ainsi diverses informations sur la structure sociodémographique des ménages, sur les caractéristiques du chef de ménage et sur le cadre (conditions) de vie des ménages. Sur la base de ces informations, on peut calculer des indicateurs aux utilisations multiples et variées, en termes d'analyse, de recherche, de prévision et d'action, au niveau national et surtout local. En effet, pour l'élaboration des politiques et programmes pertinents et réalistes d'amélioration des conditions de vie des populations, les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les collectivités locales ont besoin d'indicateurs fiables et à jour sur ces questions. A cette fin, les indicateurs calculés dans l'analyse du thème sur « caractéristiques des ménages et des chefs de ménages » sont utiles à :

- l'identification des besoins en logement ;
- l'évaluation des besoins en services sociaux de base ;
- l'élaboration et le suivi des programmes d'accès aux logements ;
- l'élaboration et le suivi des programmes d'assainissement et d'hygiène du milieu ;
- l'élaboration et le suivi des programmes d'électrification et d'adduction d'eau ;
- l'évaluation des différents cadres de références nationaux et internationaux tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la Politique Nationale de Population.

Actuellement la Mauritanie dispose de plusieurs sources de données (les recensements 1977, 1988, 2000 et les enquêtes EPCV, EDS, MICS, etc.) qui permettent non seulement d'évaluer les niveaux et les tendances des phénomènes démographiques, mais aussi d'établir au niveau international des comparaisons avec d'autres pays. Grâce aux données des différents

recensements successifs, des perspectives à moyen terme peuvent être également élaborées. Ce rapport d'analyse est structuré en trois sections : la première présente les éléments du contexte et traite des aspects méthodologiques ; la deuxième présente les caractéristiques des ménages et la troisième examine les caractéristiques des chefs de ménage.

10.1. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Dans cette section les éléments du contexte permettent une meilleure compréhension de certains aspects socio-économiques de notre analyse.

1.1. CONTEXTE SOCIAL ECONOMIQUE ET CULTUREL

La République Islamique de Mauritanie a une double appartenance arabe et négro-africaine. Elle est située entre l'Afrique noire et le Maghreb ce qui lui confère un héritage culturel et historique riche et diversifié. Chaque groupe socioculturel a sa propre structure organisationnelle et ses coutumes. Les prescriptions d'ordre socioculturel et surtout religieux sont ainsi inculquées aux individus dès leur enfance. La famille est non seulement l'unité de reproduction biologique, mais aussi, l'une des instances de cette socialisation.

L'islam est la seule religion du pays et les populations sont à 100% musulmanes. Seuls les étrangers s'adonnent à la religion catholique et surtout dans les grandes villes comme Nouakchott, Nouadhibou et Rosso.

La société Mauritanienne est fortement traditionnelle. Ainsi, le critère retenu pour la désignation du chef de ménage est le sexe. Au point que chez les toucouleurs (peuls) dans un couple, la femme est appelée « Diomsoudou » propriétaire de chambre et l'homme « Diomgallé » propriétaire de maison. Nous pouvons lire dans cette dénomination les responsabilités limitées conférées aux femmes à la maison.

C'est le contraire chez les maures (Arabes), communauté dans laquelle la femme est appelée « MoulatyEdar », c'est-à-dire propriétaire de maison au même titre que les hommes. Dans cette communauté, la polygamie est rare sinon inexistante alors qu'elle est fréquente chez les communautés négro-africaines (poular, soninké et wolof).

Les relations de genre ont subi l'influence de ces facteurs historiques, sociaux et religieux. C'est ainsi que l'Islam constitue un élément d'unité nationale qui influence le statut et la position des hommes et des femmes au sein de la société Mauritanienne.

Les résultats du RGPH 2013 montrent qu'en Mauritanie 64% des chefs de ménages sont des hommes contre 36 % de femmes chefs de ménages. Cette tendance est approximativement maintenue depuis le RGPH 2000 (63,5% contre 36,5%).

En plus du sexe, l'âge influence le statut du chef de ménage. Un homme acquiert sa position du chef de ménage par le prestige d'être l'homme le plus âgé de la famille et non pour sa contribution réelle aux moyens de subsistance de la famille.

La Mauritanie vit des mutations sociales importantes qui ont accompagné les changements environnementaux liés aux sécheresses successives dont les impacts visibles sont les modifications des systèmes traditionnels de production agropastorale et l'accélération de la sédentarisation et l'urbanisation.

Sur le plan juridique, des dispositions légales ont été prises en faveur de l'égalité des rapports de genre «loi portant code du statut personnel» ou code de famille.

Ce code dans son article 313 traite non seulement du Mariage, de la dissolution, de la navaqa (à savoir les obligations du mari envers son épouse) mais aussi de la succession.

Ce code comblant un vide juridique et social constitue un cadre de référence aussi bien pour les spécialistes, les acteurs politiques que pour les citoyens.

En matière économique, le pays est passé en 50 ans d'une économie de subsistance à une économie à deux vitesses. D'une part, une agriculture traditionnelle de subsistance avec des moyens rudimentaires dans le milieu rural et un secteur informel précaire très important en milieu urbain, et d'autre part trois pôles d'activités modernes :

- les mines de fer du Nord (Zoueirat), d'or (Tasiast) et de cuivre à Akjoujt ;
- la pêche et l'agriculture irriguée pratiquées surtout dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- les petits barrages de rétention d'eau dans les zones agropastorales du pays ;
- et plus récemment, la découverte et l'exploitation de puits de pétrole offshore.

1.2. ASPECTS METHODOLOGIQUES

Le RGPH 2013 a distingué deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif. Seuls les ménages ordinaires font l'objet du présent rapport.

Au total 3.537.368 personnes résidentes ont été dénombrées. Cette population est caractérisée par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 20ans, et majoritairement féminine (50,7%).

Les informations sur les caractéristiques sociodémographiques des ménages et du chef de ménage portent sur la répartition spatiale du ménage, la taille du ménage, la structure et la composition du ménage, le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage, l'âge du chef de ménage, le lien de parenté avec le chef de ménage, l'état matrimonial du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, la situation d'activité du chef de ménage et le statut dans l'emploi du chef de ménage.

Enfin, quelques concepts seront définis dans cette section pour faciliter la compréhension de l'analyse.

Un ménage est défini comme un groupe d'individus vivant sous le même toit et partageant régulièrement leurs repas et leurs dépenses.

On distingue le ménage ordinaire et le ménage collectif.

- **Le ménage ordinaire** : c'est un groupe de personne (ou une seule personne) apparenté ou non, vivant ensemble dans le même logement ou dans la même concession et satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier). Ils reconnaissent en général l'autorité de l'un des membres du groupe appelé chef de ménage. Ils habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Cette définition renferme trois critères fondamentaux :

- L'unité de résidence ;
 - L'existence ou non de lien de parenté ;
 - La satisfaction en commun des besoins fondamentaux.
-
- **Le ménage collectif** : c'est un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.

Quant au concept de **chef de ménage**, il dépend du choix et du caractère consensuel du groupe autour d'une personne mais aussi de son omniprésence.

Dans le cas où l'époux vit en dehors du foyer la plupart du temps, mais contribue régulièrement à l'entretien du ménage et de ce ménage seulement, le chef de ménage sera l'épouse vivant au domicile.

10.2. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

2.1. Répartition spatiale des ménages

Le tableau 1 révèle que la population est caractérisée par la prédominance des ménages ordinaires (99,9%). Cette tendance a évolué comparativement au recensement de 2000, où on avait noté 96,2% de ménages ordinaires contre 3,8% de ménages collectifs (tableau 2).

Tableau 10. 1 : Répartition des ménages par type

Type de ménage	Nombre de ménages	Pourcentage
Ordinaire	574872	99,9

Collectif	806	0,1
Total	575678	100,0

Tableau 10. 2 : Evolution des ménages par type entre 2000 et 2013

Type de ménage	RGPH 2000			RGPH 2013		
	Nombre de ménages	Pourcentage	Population	Nombre de ménages	Pourcentage	Population
Ordinaire	426524	96,2	2413059	574872	99,9	3517944
Collectif	18053	3,8	95100	806	0,1	19424
Total	444577	100	2.508.159	575678	100,0	3537368

Le tableau 3 illustre la prédominance des chefs de ménage hommes (64%) par rapport à leurs homologues femmes qui représentent 36%. Au total 574.872 ménages ont été recensés en 2013, avec une forte concentration dans le milieu urbain et rural qui représentent respectivement 48,3% et 49,6% de l'ensemble de la population recensée contre 2,2% seulement en milieu nomade.

Tableau 10. 3 : Répartition des ménages ordinaires selon le sexe du Chef de Ménage

Sexe	Nombre de ménages	Pourcentage
Masculin	368081	64,0
Féminin	206791	36,0
Total	574872	100,0

L'analyse selon la wilaya (tableau 4), montre que les régions du HodhCharghi(78,5%), du Hodh El Gharbi (81,9%), de l'Assaba(71,1%), du Gorgol(73,8%), du Brakna(74,4%), du Trarza(73,2%), du Tagant (78,8%)et du Guidimagha(73,9%) affichent des proportions très élevées de chefs de ménages vivant en milieu rural. En effet, les populations dans ces wilayas ont un mode vie à vocation agropastorale ce qui explique leur forte concentration dans le milieu rural soit pour cultiver les champs ou élever et surveiller le bétail.

Tableau 10. 4 : Répartition des ménages ordinaires par wilaya et milieu de résidence

Wilaya	Milieu urbain		Milieu Rural		Milieu Nomade		Ensemble	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%	Effectif total des ménages	%
HodhCharghi	13922	17,5	62312	78,5	3098	3,9	79332	100,0

Hodh Gharby	El	7690	14,9	42180	81,9	1629	3,2	51499	100,0
Assaba		14397	26,2	39092	71,1	1467	2,7	54956	100,0
Gorgol		10824	24,8	32210	73,8	618	1,4	43652	100,0
Brakna		10553	22,3	35224	74,4	1571	3,3	47348	100,0
Trarza		11428	23,1	36158	73,2	1788	3,6	49374	100,0
Adrar		5665	48,8	5177	44,6	773	6,7	11615	100,0
Dakhlett Nouadhibou		21966	94,5	1279	5,5	0	0,0	23245	100,0
Tagant		2521	17,0	11686	78,8	620	4,2	14827	100,0
Guidimagha		6261	25,0	18506	73,9	273	1,1	25040	100,0
Tirs-ezamour		9064	92,3	325	3,3	436	4,4	9825	100,0
Inchiri		2295	69,2	764	23,0	258	7,8	3317	100,0
Nouakchott		160842	100,0	0	0,0	0	0,0	160842	100,0
Ensemble		277428	48,3	284913	49,6	12531	2,2	574872	100,0

Par ailleurs, les wilayas de Dakhlet-Nouadhibou, du Tiris-zemmour et de l'Inchiri sont caractérisées par une forte concentration des ménages dans le milieu urbain du fait de la forte présence industrielle et minière (respectivement 94,5%, 92,2% et 69,2%). Ce sont des villes comme Nouakchott et Nouadhibou qui ont accueilli le phénomène de l'exode rural pendant les années de sécheresse vers 1973. La wilaya de l'Adrar se distingue des autres wilayas avec une concentration des ménages aussi bien dans le milieu rural (48,8%) que dans le milieu urbain (44,6%).

2.2. Taille des ménages

Le tableau 5 révèle que dans l'ensemble la taille moyenne d'un ménage en Mauritanie est de 6,2 personnes.

Les ménages de taille comprise entre 3 à 4 et 5 à 6 sont plus présents dans toutes les wilayas à l'exception du Brakna (24,8%), du Gorgol (32,6%) et du Guidimagha (46,2%) dans lesquelles les ménages de plus de 9 personnes sont dominants, conséquence de la pratique de la polygamie (Tableau 5).

L'analyse selon la taille du ménage, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage nous révèle que quelque soient la taille et le milieu de résidence, les ménages dirigés par les hommes ont un taux plus élevé que ceux dirigés par les femmes.

On peut aussi caractériser les ménages à l'aide d'autres critères tels que le nombre d'actifs ou d'actifs occupés. Dans l'ensemble, 40,8% des ménages ont une personne active. Néanmoins nous pouvons remarquer au vu du tableau 6 ci-dessous la présence non négligeable de deux personnes actives dans toutes les wilayas (19,5% en moyenne).

Tableau 10. 5 : Répartition des ménages ordinaires selon la taille et la wilaya

Wilaya	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 et +	Total	Taille moyenne
HodhCharghi	11,9	28,4	28,3	18,2	13,2	100,0	5,4
Hodh El Gharbi	10,0	25,1	29,2	20,0	15,7	100,0	5,7
Assaba	10,0	24,0	27,5	19,9	18,5	100,0	5,9
Gorgol	7,9	17,1	22,0	20,4	32,6	100,0	7,7
Brakna	9,4	21,4	25,0	19,4	24,8	100,0	6,6
Trarza	15,5	27,0	26,0	16,7	14,8	100,0	5,5
Adrar	15,1	25,4	26,7	18,5	14,3	100,0	5,4
Dakhlett Nouadhibou	23,6	22,1	22,1	16,1	16,2	100,0	5,3
Tagant	12,5	26,4	28,1	19,1	13,9	100,0	5,5
Guidimagha	5,8	13,0	17,5	17,5	46,2	100,0	10,7
Tirs-ezamour	19,0	23,7	23,3	17,6	16,5	100,0	5,4
Inchiri	20,6	26,0	24,3	15,5	13,6	100,0	5,9
Nouakchott	14,5	22,3	22,7	16,3	24,2	100,0	6,0
Ensemble	12,5	23,3	24,9	18,0	21,2	100,0	6,2

Tableau 10. 6 : Répartition des ménages ordinaires selon le nombre d'actifs par wilaya

Wilaya	Nombre d'actifs par ménage										Ensemble
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et +	
HodhCharghi	27,1	41,6	17,4	7,6	3,4	1,6	0,7	0,3	0,2	0,2	100,0
Hodh El Gharbi	20,5	42,1	19,7	9,1	4,3	2,2	1,0	0,5	0,2	0,3	100,0
Assaba	31,5	38,8	15,4	7,0	3,5	1,9	0,9	0,4	0,3	0,3	100,0
Gorgol	24,7	36,0	17,5	9,4	5,2	2,9	1,7	0,9	0,6	1,0	100,0
Brakna	29,7	40,1	15,5	7,4	3,6	1,8	0,9	0,4	0,3	0,3	100,0
Trarza	31,4	42,0	15,0	6,1	2,9	1,4	0,6	0,3	0,2	0,2	100,0
Adrar	15,4	48,9	20,6	8,7	3,7	1,5	0,7	0,3	0,1	0,2	100,0
Dakhlett Nouadhibou	4,2	43,0	24,5	12,8	6,9	3,9	2,1	1,1	0,6	0,9	100,0
Tagant	21,8	48,5	16,4	7,4	3,3	1,5	0,7	,2	0,1	0,1	100,0
Guidimagha	21,3	37,7	17,5	9,2	5,5	3,2	1,8	1,2	0,7	1,9	100,0
Tirs-ezamour	6,1	41,4	23,7	13,4	7,5	3,8	1,9	1,0	0,6	0,6	100,0
Inchiri	9,6	42,1	24,0	10,8	6,7	3,4	1,7	0,8	0,3	0,5	100,0
Nouakchott	9,2	40,6	24,2	11,9	6,4	3,5	1,9	1,0	0,5	0,7	100,0
Ensemble	20,3	40,8	19,5	9,3	4,8	2,5	1,3	0,7	0,4	0,5	100,0

L'analyse faite selon le milieu aboutit aux mêmes conclusions que la précédente. En effet, les ménages ayant une personne occupée sont plus fréquents avec un taux de 40,8% dans l'ensemble, les wilayas de l'Adrar et du Tagant affichent les taux les plus élevés (48,9% et 48,5%).

2.3. Structure et composition des Ménages

Les différentes modalités de lien de parenté retenues au cours du RGPH 2013 sont :

- Chef de ménage ;
- Epoux ou épouse du chef de ménage ;
- Enfant du chef de ménage ;
- Parents du chef de ménage (père, mère) ;
- Beaux-parents du chef de ménage (beau-père ou belle-mère) ;
- Petit-fils ou petite-fille du chef de ménage ;
- Autres parents du chef de ménage ;
- Sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Tableau 10. 7 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le lien de parenté et la wilaya

Wilaya	Lien de parenté										Total
	Sans lien de parente	Chef de ménage	Epouse / Epoux	Fils / Fille	Petit-fils / Petite-fille	Mère / Père	Frère / Sœur	Nièce / Neveu	Beau-fils / Belle-fille	Autre parent	
HodhCharghi	0,7	18,3	11,7	54,5	5,9	0,9	2,3	2,3	0,6	2,8	100,0
Hodh Gharbi El	1,5	17,2	11,7	54,0	7,4	1,0	1,6	2,3	0,8	2,5	100,0
Assaba	0,7	16,8	9,8	55,2	8,6	0,9	2,0	2,5	0,9	2,8	100,0
Gorgol	1,3	13,0	8,9	50,5	11,0	1,0	2,7	4,5	1,8	5,3	100,0
Brakna	0,9	15,2	9,5	52,0	10,4	1,0	2,1	2,9	1,5	4,5	100,0
Trarza	1,1	18,4	10,7	51,6	7,1	1,1	2,5	2,9	0,8	3,8	100,0
Adrar	1,4	18,8	11,7	48,4	9,5	1,0	2,1	2,7	0,6	3,7	100,0
Dakhlett Nouadhibou	3,3	18,9	11,5	43,4	4,7	0,6	3,4	3,1	0,4	10,7	100,0
Tagant	0,9	18,4	11,5	54,3	7,5	0,9	1,7	2,0	0,7	2,1	100,0
Guidimagha	3,7	9,4	8,8	42,0	11,4	1,0	3,7	9,5	2,7	7,8	100,0
Tirs-ezemour	4,5	18,6	11,8	44,8	6,0	0,7	3,0	3,3	0,4	6,9	100,0
Inchiri	4,6	19,9	11,9	42,5	7,1	0,6	2,8	2,6	0,7	7,2	100,0
Nouakchott	2,4	17,2	10,9	47,6	5,9	0,9	3,8	3,4	0,7	7,4	100,0
Total	1,7	16,4	10,5	50,2	7,7	0,9	2,8	3,5	1,0	5,2	100,0

L'analyse de la structure de la population suivant le lien de parenté (Tableau 7) fait ressortir une forte représentation des enfants dans les ménages. En effet, plus de la moitié des personnes résidant dans les ménages ordinaires ont le statut d'enfants du chef de ménage (50,2%).

Les conjoints se retrouvent à une proportion de 10,5%, tandis que les parents (père ou mère) 0,9%, les petits enfants 7,7%, les autres parents 5,2%, et les nièces ou neveux 3,5%.

La prédominance des enfants dans les ménages se vérifie dans toutes les wilayas. Au total, au moins sept personnes sur dix dans le ménage (70% environ) ont un lien de parenté direct avec le Chef du Ménage (enfants, conjoints, père ou mère).

La présence dans les ménages des individus sans lien de parenté avec le chef de ménage est beaucoup plus fréquente au niveau du Hodh Chargui et de l'Assaba (0,7%), du Brakna et du Tagant (0,9%), du Tirs-ezamour (4,5%) et de l'Inchiri (4,6%).

2.4. Typologie des Ménages

La typologie des ménages est fondée sur le lien de parenté entre ses membres. Dans notre analyse nous avons retenu six principaux types de ménages :

- 1) **Type1** : Un ménage isolé : une personne vivant seule (homme ou femme)
- 2) **Type2** : Un ménage monoparental nucléaire est un ménage qui comprend un noyau familial composé d'un parent seul et un ou plusieurs de ses enfants, quelque soit leur âge.
- 3) **Type3** : Ménage monoparental élargi est un ménage qui comprend un noyau familial composé d'un parent seul et un ou plusieurs de ses enfants, quelque soit leur âge et d'autres parents.
- 4) **Type4** : Ménage nucléaire sans enfants : est composé d'un couple (chef de ménage et conjoint(e)) sans enfant.
- 5) **Type5** : Ménage nucléaire avec enfants : est composé d'un couple (chef de ménage et conjoint(e)) et de leurs enfants.
- 6) **Type6** : Famille élargie (composite ou famille complexe) : est composée d'un noyau (couple et enfants) et de personnes apparentées de près ou de loin au chef de ménage (personnes apparentées ou non) au chef de ménage).

L'analyse axée sur le sexe du chef de ménage montre que les ménages nucléaires avec enfants et les familles élargies ou complexes sont dirigés par des hommes avec un taux respectivement de 46,2% et 40,2% (Tableau 8).

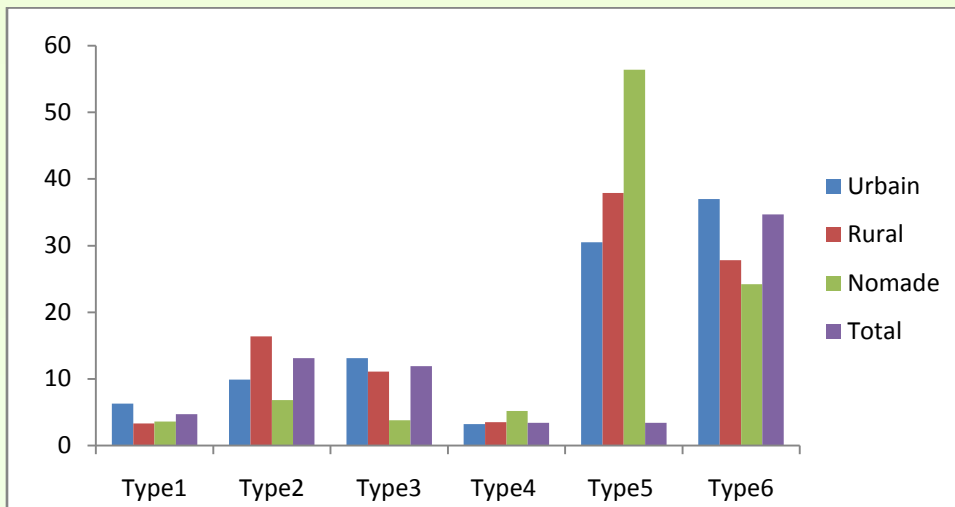
Cependant des parts non négligeables sont à remarquer également pour ce type de ménages dirigés par les femmes (respectivement 14,2% et 17,8%).

Tableau 10. 8 : Répartition des ménages selon le type, la wilaya et le milieu de résidence, et le sexe du Chef de Ménage

	Type1	Type2	Type3	Type4	Type5	Type6
Milieu de résidence						
Urbain	6,3	9,9	13,1	3,2	30,5	37,0
Rural	3,3	16,4	11,1	3,5	37,9	27,8
Nomade	3,6	6,8	3,8	5,2	56,4	24,2
Wilaya de résidence						
HodhCharghi	3,4	16,8	9,8	3,9	42,1	23,9
Hodh El Gharbi	3,1	13,7	10,3	3,4	42,1	27,5
Assaba	3,0	18,6	14,1	2,7	35,5	26,0
Gorgol	2,6	14,3	14,0	2,2	31,6	35,3
Brakna	2,6	16,6	14,9	2,8	32,5	30,6
Trarza	5,1	18,0	12,2	4,7	34,9	25,1
Adrar	6,3	9,9	13,0	4,4	36,8	29,5
Dakhlett	13,0	5,1	7,7	3,3	26,8	44,0
Tagant	4,3	14,8	11,6	3,7	40,8	24,9
Guidimagha	1,9	6,0	9,8	2,2	31,0	49,1
Tirs-ezemour	9,7	6,2	9,3	3,7	29,5	41,6
Inchiri	10,2	8,4	10,2	5,1	28,2	37,9
Nouakchott	6,4	9,1	12,2	3,5	31,4	37,3
Sexe du chef de ménage						
Masculin	5,0	1,9	2,1	4,6	46,2	40,2
Féminin	4,4	33,1	29,3	1,2	14,2	17,8
Total	4,7	13,1	11,9	3,4	3,4	34,7

L'analyse du graphique n°1 révèle quelque soit le milieu de résidence, la fréquence des familles de type 5 atteint 56,4% pour le milieu nomade, 30,5% pour le milieu urbain et 37,9% pour le milieu rural. Nous pouvons également observer une présence non négligeable de famille de type 6 dans les trois milieux urbain, rural et nomade pour respectivement 37%, 27,8% et 24,2%.

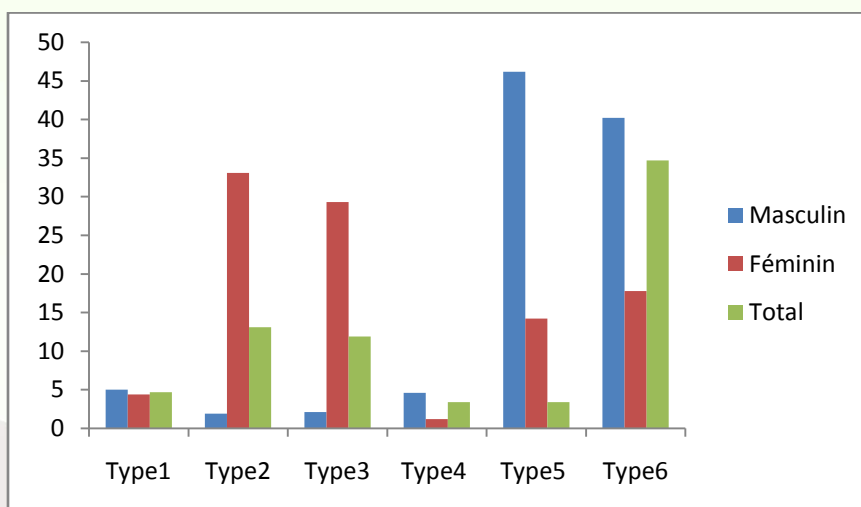
Graphique 10. 1 : Typologie des ménages selon le milieu de résidence du chef de ménage en 2013



Les femmes chefs de ménages sont plus fréquentes pour le type de ménage monoparental nucléaire (33,1%) et le ménage monoparental élargi (29,3%). Pour ces deux types de ménages, les chefs de ménages sont constitués essentiellement de femmes voir graphique 2. Les femmes chefs de ménages vivent le plus fréquemment avec leur noyau familial.

Les hommes chefs de ménage se retrouvent pour une proportion importante dans les familles de type nucléaire (46,2%) et celles de type6 familles élargies (40,2%). Cependant une part non négligeable de chefs de ménages femmes se retrouvent dans les familles de type 5 et type 6 pour respectivement 14,2% et 17,8%.

Graphique 10. 2 : Typologie des ménages selon le sexe du chef de ménage en 2013



10.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES

3.1. Age et Sexe du chef de Ménage

L'analyse du tableau 9 révèle une prédominance des chefs de ménages femmes et jeunes âges, de 10 à 29 ans, par rapport à leurs homologues hommes. La tendance est inversée pour la tranche d'âge comprise entre 30 à 69 ans, alors qu'au-delà de 85 ans les deux sexes sont à parts égales (1,2%).

Tableau 10. 9 : Répartition (%) des Chefs de Ménages selon le sexe et l'âge

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
10-14	0,1	0,2	0,1
15-19	0,6	2,2	1,1
20-24	2,6	6,1	3,9
25-29	6,5	8,5	7,2
30-34	10,7	10,5	10,6
35-39	12,4	10,6	11,8
40-44	14,2	12,2	13,5
45-49	11,6	10,5	11,2
50-54	12,5	12,2	12,4
55-59	7,5	6,2	7,0
60-64	7,8	7,5	7,7
65-69	4,0	3,7	3,9
70-74	4,4	4,5	4,5
75-79	2,2	2,1	2,2
80-84	1,6	1,7	1,7
85+	1,2	1,2	1,2
Total	100	100	100

Mais avant 15 ans, il faut remarquer qu'il y a très peu de personnes chefs de ménages. C'est à partir de 20 ans, quelque soit le sexe, que les proportions de chefs de ménages apparaissent au profit des hommes entre 35 et 70 ans.

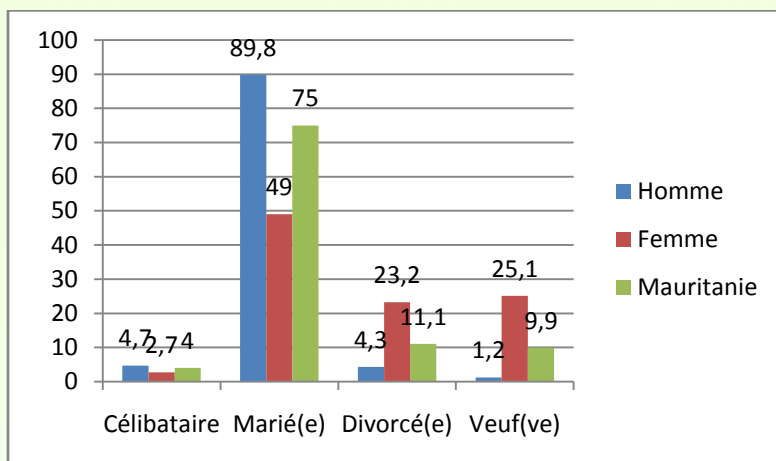
Près de quatre hommes ou femmes chefs de ménage sur cinq ont moins de 60 ans (78,7%) contre 79,2% chez leurs homologues féminins. Aussi, plus de la moitié des chefs de ménage masculins ont leurs âges compris entre 25 et 49 ans (55,4%) contre 52,3% pour les homologues femmes.

3.2. Situation Matrimoniale du chef de ménage

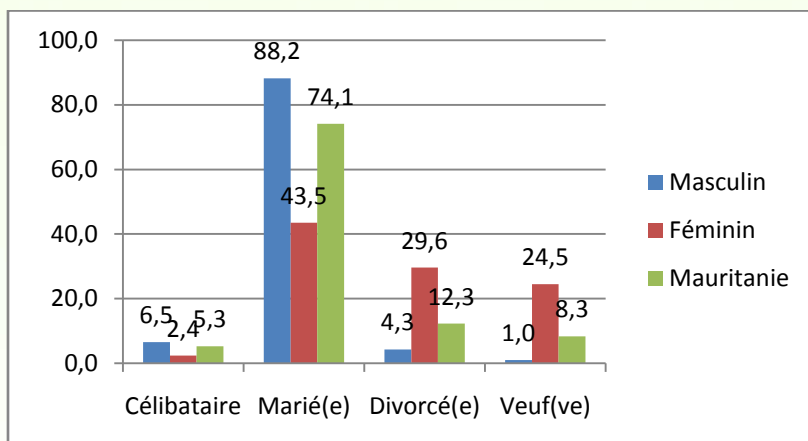
Il ressort des résultats du RGPH 2013 que selon l'état matrimonial, quelque soient le sexe et le milieu de résidence (Graphiques 3 à 5), le statut de chef de ménage marié domine les autres situations matrimoniales avec respectivement 88,2%, 91,7% et 91,4% d'hommes chefs de ménages mariés dans les milieux urbain, rural et nomade. De même, les femmes chefs de

ménages mariées représentent respectivement, 43,5%, 53,3% et 33% en milieux urbain, rural et nomade. Quant au veuvage, il se remarque plus chez les femmes chefs deménages avec en moyenne 25,1% pour atteindre une proportion plus élevée dans certains milieux (49,1% dans le milieu nomade).

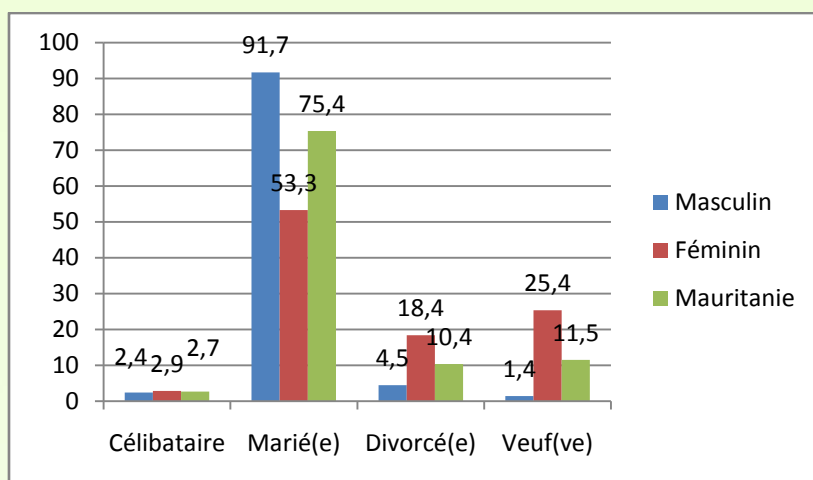
Graphique 10. 3 : Répartition (%) des chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (niveau national)



Graphique 10. 4 : Répartition (%) des chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (milieu urbain)



Graphique 10. 5 : Répartition (%) des Chefs de ménages selon l'état matrimonial et le sexe (milieu rural)



3.3. Niveau d'instruction du chef de ménage

L'analyse selon le niveau d'instruction (tableau10) du chef de ménage révèle que pour toutes les wilayas, les chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école occupent une part importante, suivi de ceux qui ont fréquenté l'école coranique ou mahadra.

Dans l'ensemble, seulement 12,8% des chefs de ménage ont pu atteindre le niveau primaire contre respectivement 9,9% ; 4,3% ; 0,4% et 0,2% dans l'enseignement secondaire général, université, enseignement secondaire technique et professionnel et supérieur technique et professionnel.

Tableau 10. 10 : Pourcentage des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et la wilaya de résidence

Wilaya	Aucun	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
HodhCharghi	51,6	38,4	5,6	2,3	0,8	0,1	0,1	1,0	100,0
Hodh E Gharbi	56,5	33,0	5,9	3,1	1,1	0,1	0,0	0,3	100,0
Assaba	53,7	32,8	8,1	3,2	1,1	0,1	0,0	1,0	100,0
Gorgol	64,8	19,4	9,5	4,1	1,2	0,1	0,1	0,7	100,0
Brakna	50,0	31,9	10,4	5,1	1,6	0,2	0,1	0,7	100,0
Trarza	27,1	48,2	12,9	8,2	2,6	0,2	0,1	0,7	100,0
Adrar	32,2	33,1	18,4	12,3	3,3	0,2	0,2	0,3	100,0
Dakhlett Nouadhibou	12,2	28,0	24,4	25,7	7,2	1,5	0,3	0,6	100,0
Tagant	51,0	29,3	11,8	5,3	2,3	0,1	0,1	0,2	100,0
Guidimagha	70,3	14,6	8,2	4,0	1,3	0,2	0,1	1,3	100,0
Tirs-ezemour	14,4	26,1	20,0	25,9	6,7	5,8	0,6	0,4	100,0
Inchiri	16,3	38,2	19,9	19,6	5,0	0,5	0,1	0,4	100,0
Nouakchott	19,0	30,2	19,7	18,9	10,1	0,6	0,4	1,1	100,0
Ensemble	39,7	31,9	12,8	9,9	4,3	0,4	0,2	0,9	100,0

1.4. Situation professionnelle du chef de ménage

Un peu plus de la moitié des chefs de ménages sont occupés(52,8%), avec une proportion d'hommes chefs de ménages occupés (71,5%) largement supérieure à celle des femmes chefs ménages occupées (19,5%). Selon le même tableau 11, 72,5% des femmes chefs de ménages femmes sont des ménagères, soit des femmes au foyer.

Tableau 10. 11 : Répartition des chefs de ménage selon la situation dans l'activité et le sexe du chef de ménage

Situation dans l'activité	Masculin		Nombre de ménages	Féminin	Ensemble	
	de	Pourcentage			de	Pourcentage
Occupé (e)	263224	71,5	40325	19,5	303549	52,8
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	15158	4,1	1677	0,8	16835	2,9
Chômeur cherche 1er travail	23207	6,3	3792	1,8	26998	4,7
Etudiant- Elève	1919	0,5	969	0,5	2888	0,5
Femme au Foyer	273	0,1	149925	72,5	150199	26,1
Handicapé (e)	2986	0,8	1146	0,6	4133	0,7
Retraité (e)	21857	5,9	1852	0,9	23709	4,1
Rentier (ière)	11180	3,0	1497	0,7	12677	2,2
Autre	28278	7,7	5608	2,7	33886	5,9
Ensemble	368081	100,0	206791	100,0	574872	100,0

Tableau 10. 12 : Répartition des chefs de ménage selon la situation dans la profession et le sexe du chef de ménage

Situation dans la profession	Masculin		Nombre de ménages	Féminin	Ensemble	
	de	Pourcentage			de	Pourcentage
Indépendant	274574	53,9	94866	57,4	369439	54,7
Employeur	16358	3,2	4383	2,7	20741	3,1
Salarié permanent privé	28224	5,5	7264	4,4	35489	5,3
Salarié temporaire privé	94106	18,5	31272	18,9	125378	18,6
Salarié public	67803	13,3	19982	12,1	87785	13,0
Apprenti	3479	0,7	1309	0,8	4788	0,7
Aide familial	25146	4,9	6264	3,8	31410	4,7
Ensemble	509690	100,0	165340	100,0	675030	100,0

Le tableau 12 montre que dans l'ensemble 54,7% des chefs de ménage ont un statut dans la profession d'indépendant. Quelque soit le sexe du chef de ménage ce statut est maintenu :

53,9% des hommes chefs de ménages contre 57,4% des femmes chefs de ménages. Ce statut est suivi par les salariés privés (permanent ou temporaire) avec 23,9% en moyenne. Le secteur public n'occupe que 13 % des chefs de ménages (13,3% chez les hommes chefs de ménages contre 12,1% chez les femmes chefs de ménages).

Tableau 10. 13 : Répartition des chefs de ménage selon la branche d'activité et le sexe du chef de ménage

Branche d'activité	Masculin		Nombre de ménages	Féminin		Ensemble	
	Nombre de ménages	Pourcentage		Nombre de ménages	Pourcentage	Nombre de ménages	Pourcentage
Agriculture	55931	11,0	19605	11,9	75536	11,2	
Elevage	87175	17,1	17948	10,9	105123	15,6	
Activités annexes	297	0,1	79	0,0	376	0,1	
Chasse	44	0,0	7	0,0	51	0,0	
Sylviculture	1151	0,2	307	0,2	1458	0,2	
Pêche	19780	3,9	3520	2,1	23300	3,5	
Industrie Extract	12543	2,5	1964	1,2	14507	2,1	
Indust.man	30761	6,0	14242	8,6	45003	6,7	
Eau-Gaz-Elect	5029	1,0	1370	0,8	6399	0,9	
BTP	39205	7,7	10651	6,4	49856	7,4	
Commerce	123428	24,2	49773	30,1	173201	25,7	
Transport/com	28010	5,5	8021	4,9	36031	5,3	
Banque/assurance	2926	0,6	861	0,5	3787	0,6	
Admin.service.soc	103343	20,3	36969	22,4	140312	20,8	
ND	68	0,0	23	0,0	91	0,0	
Ensemble	509690	100,0	165340	100,0	675030	100,0	

Quant à la branche d'activité, la lecture du tableau 13 permet de conclure qu'après le secteur de l'agriculture, qui occupe près de 27% des chefs de ménages (agriculture, élevage, chasse, etc.), suit le commerce avec un peu plus du quart (25,7%). Cette dernière branche d'activité occupe principalement les femmes avec le tiers des femmes chefs de ménages contre 24,2% d'hommes chefs de ménages. L'agriculture seule est une activité pratiquée par les hommes et les femmes chefs de ménage, respectivement par 11% des hommes et 11,9% des femmes chefs de ménages. En ce qui concerne l'élevage, les hommes chefs de ménages sont présents pour 17,1% contre 10,9% pour les femmes.

La troisième activité dominante est l'administration et les services sociaux. Au niveau de cette activité, nous avons un ensemble de 20,8% des chefs de ménages répartis entre 20,3% pour les hommes et 22,4% de femmes chefs de ménages qui travaillent dans l'administration et les services sociaux.

CONCLUSION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013a distingué deux types de ménage que sont les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Les résultats révèlent une prédominance des chefs de ménages de sexe masculin sur leur homologue de sexe féminin quelque soit le milieu de résidence (64% contre 36%).

Au vu des résultats sur les caractéristiques des ménages et chefs de ménage, une recommandation forte est formulée à savoir, promouvoir l'analyse approfondie des données issues du RGPH 2013, notamment celles relatives aux caractéristiques des ménages et chefs de ménages pour une meilleure appréciation des besoins spécifiques des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- AFTS4 AFRICA REGION DOCUMENT BANQUE MONDIALE : Evolution Stratégique des enjeux en matière de genre en Mauritanie.
 - BABA OULD BOUMEISS / ELHASSENE INEJIH RGPH 1988 : chapitre 8 caractéristiques des ménages RGPH
 - CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE(CSLP)
 - OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES 2013, RGPH : TABLEAUX
 - Dr Hélène KamdemKamgno, 2000, Ménages et Logements, RGPH 2000
 - République du Sénégal, AboubakrySidikhBeye, 2013 Rapport définitif RGPHAE
 - République du Bénin, Ménage, condition d’habitation et pauvreté au Bénin, octobre 2003
- RGPH 2005 : République du Cameroun : Mbarga, Novembre2005, Socio-demographicsituation of ordinaryhouseholds, Take Johnson Takwa Beta print.

ANNEXES

Tableau A.1. : Répartition des ménages ordinaires selon la taille, le milieu de résidence et le sexe du Chef de Ménage

Milieu de résidence	Taille	Sexe du chef de ménage				Total	
		Masculin		Féminin		Nombre de ménages	Pourcentage
		Nombre de ménages	Pourcentage	Nombre de ménages	Pourcentage		
Milieu urbain	1-2	29402	75,7	9427	24,3	38829	100,0
	3-4	39137	64,1	21921	35,9	61058	100,0
	5-6	43087	66,2	22009	33,8	65097	100,0
	7-8	32768	68,7	14912	31,3	47680	100,0
	9 et plus	46286	71,5	18479	28,5	64765	100,0
	Ensemble milieu	190680	68,7	86748	31,3	277428	100,0
Milieu Rural	1-2	13506	42,9	17962	57,1	31468	100,0
	3-4	33750	48,7	35576	51,3	69326	100,0
	5-6	43244	57,9	31389	42,1	74633	100,0
	7-8	34698	64,8	18819	35,2	53517	100,0
	9 et plus	41142	73,5	14827	26,5	55969	100,0
	Ensemble milieu	166340	58,4	118573	41,6	284913	100,0
Milieu Nomade	1-2	1327	78,5	364	21,5	1691	100,0
	3-4	2997	85,5	507	14,5	3504	100,0
	5-6	3245	89,6	377	10,4	3622	100,0
	7-8	2165	93,6	149	6,4	2314	100,0
	9 et plus	1327	94,8	73	5,2	1400	100,0
	Ensemble milieu	11061	88,3	1470	11,7	12531	100,0
Ensemble	1-2	44235	61,4	27752	38,6	71988	100,0
	3-4	75884	56,7	58004	43,3	133888	100,0
	5-6	89576	62,5	53775	37,5	143352	100,0
	7-8	69631	67,3	33880	32,7	103511	100,0
	9 et plus	88755	72,7	33379	27,3	122134	100,0
	Total	368081	64,0	206791	36,0	574872	100,0

Tableau A.2. : Répartition des ménages ordinaires selon la taille et le nombre d'actifs occupés par milieu de résidence

Taille des ménages	Nombre d'actifs occupés							Total
	0	1	2	3	4	5	6 et +	
Milieu urbain								
1-2	27,6	55,3	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3-4	26,8	49,3	15,9	6,1	1,8	0,0	0,0	100,0
5-6	23,5	48,3	19,1	5,6	1,8	1,2	,5	100,0
7-8	20,2	42,9	22,5	8,7	3,4	1,2	1,1	100,0
9 et plus	15,6	31,4	22,0	13,5	7,8	4,2	5,5	100,0
Total milieu	22,4	44,6	19,4	7,3	3,2	1,5	1,6	100,0
Milieu Rural								
1-2	63,3	32,9	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3-4	52,3	39,1	6,9	1,4	,2	0,0	0,0	100,0
5-6	43,2	42,6	10,4	2,6	,8	,3	,1	100,0
7-8	36,5	41,6	14,1	4,9	1,9	,7	,4	100,0
9 et plus	30,4	32,4	16,6	9,2	5,1	2,7	3,7	100,0
Total milieu	43,8	38,5	10,7	3,8	1,6	,7	,8	100,0
Milieu Nomade								
1-2	20,2	61,6	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3-4	9,2	67,4	14,6	7,1	1,8	0,0	0,0	100,0
5-6	5,3	58,6	20,1	9,9	4,1	1,7	,3	100,0
7-8	3,0	42,7	25,5	15,3	8,9	3,5	1,2	100,0
9 et plus	3,0	32,7	20,0	18,4	12,5	6,9	6,4	100,0
Total milieu	7,7	55,6	19,3	9,7	4,7	1,9	1,0	100,0
Ensemble								
1-2	43,0	45,6	11,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
3-4	39,5	44,5	11,2	3,7	1,0	0,0	0,0	100,0
5-6	33,3	45,6	14,6	4,1	1,4	,7	,3	100,0
7-8	28,2	42,2	18,2	6,9	2,7	1,0	,8	100,0
9 et plus	22,3	31,8	19,5	11,6	6,6	3,6	4,7	100,0
Ensemble	32,7	41,8	15,1	5,6	2,5	1,1	1,2	100,0

Tableau A.3. : Pourcentage des chefs de ménages selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total
Milieu urbain			
Célibataire	6,5	2,4	5,3
Marié(e)	88,2	43,5	74,1
Divorcé(e)	4,3	29,6	12,3
Veuf(ve)	1,0	24,5	8,3
Total	100	100	100
Milieu rural			
Célibataire	2,4	2,9	2,7
Marié(e)	91,7	53,3	75,4
Divorcé(e)	4,5	18,4	10,4
Veuf(ve)	1,4	25,4	11,5
Total	100	100	100
Milieu nomade			
Célibataire	5,5	4,3	5,4
Marié(e)	91,4	33	84,4
Divorcé(e)	1,6	13,6	3
Veuf(ve)	1,5	49,1	7,2
Total	100	100	100
Ensemble			
Célibataire	4,7	2,7	4
Marié(e)	89,8	49	75
Divorcé(e)	4,3	23,2	11,1
Veuf(ve)	1,2	25,1	9,9
Total	100	100	100

Chapitre 11 : Caractéristiques de l’habitat

INTRODUCTION

De manière générale la Mauritanie a connu une croissance démographique assez importante et en particulier une croissance urbaine spectaculaire en 35 ans, le cas de la ville de Nouakchott en est un exemple frappant. Ce phénomène pose un problème d’accès à un habitat décent. En effet, l’habitat joue un rôle fondamental dans l’amélioration du bien-être des populations en créant notamment de meilleures conditions de santé et en offrant aux ménages la possibilité de pouvoir disposer d’un espace sécurisé permettant en particulier la création d’une activité, point de départ de leur développement économique.

De nombreuses études ont montré qu’il existe un lien étroit entre la qualité de vie des populations et les caractéristiques de leur logement. L’amélioration des conditions d’habitation peut être appréciée à partir des éléments de confort et de commodité disponibles dans le logement ainsi que la qualité des matériaux utilisés pour sa construction. Il convient de souligner que les comportements des membres d’un ménage sont aussi influencés par les caractéristiques de l’habitat. C’est pour cette raison que les opérations de recensements intègrent généralement dans leur questionnaire un volet relatif à la collecte de données sur l’habitat.

A l’image des trois premiers recensements généraux de la population et de l’habitat réalisés en Mauritanie respectivement en 1977, 1988 et 2000, il est utile de rappeler que la 4^{ème} édition du Recensement Général de la Population et de l’Habitat réalisée en 2013 (RGPH2013) a permis de recueillir, en plus des informations démographiques et socioéconomiques individuelles, des données concernant les caractéristiques physiques des logements et certains éléments de cadre de vie des populations. Ainsi, pour chaque ménage, des informations sur la nature des matériaux de construction du toit, des murs et du sol et le nombre de pièces occupées, ont été collectées. Outre ces informations, le type d’aisance, le mode principal d’approvisionnement en eau, la source principale d’éclairage, le mode d’évacuation des ordures ménagères et des eaux usées sont autant d’informations qui ont été également collectées à travers cette quatrième édition. D’où l’habitat dans son ensemble

reflète les conditions de vie des populations, ce qui nécessite l'intérêt de collecter et d'analyser les informations qui s'y rapportent.

11.1. CONTEXTE

Située en Afrique de l'Ouest entre les 15ème et 27ème degrés de latitude nord et les 5èmes et 17ème degrés de longitude ouest, la République Islamique de Mauritanie couvre un vaste territoire d'une superficie de 1 030 700 km². Sa population totale a été évaluée à 3 537 368 habitants, dont 50,7% de femmes et 98,12% de sédentaires selon le RGPH 2013, avec une densité d'environ 3,4 habitants au km² et un taux d'accroissement moyen annuel de 2,8% entre 2000 et 2013. Le pays est limité au nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'est par le Mali, au sud par le Mali et le Sénégal et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Sa structure administrative en 2013 comprend 13 wilayas¹ (régions), 55 moughataas (départements) et 218 communes.

Au centre et au nord, le relief est constitué de massifs montagneux tels ceux de l'Adrar et du Tagant. A l'exception de la plaine alluviale du Sénégal appelée Chemama, le reste du pays est constitué en grande partie d'alignements dunaires.

Le climat saharien au nord et sahélien au sud est généralement chaud et sec. Il est doux en bordure de l'océan Atlantique et connaît environ quatre mois de saison de pluie (de juin à septembre). L'hydrographie est en grande partie liée au climat et par conséquent dans la plus grande partie de la Mauritanie, il n'y a pas de cours d'eau permanent. On relève l'existence des oueds aux lits ensablés qui sont des rivières fossiles qui coulent quelques jours par an dans les meilleures conditions pluviométriques. Le fleuve Sénégal constitue le seul cours d'eau permanent du pays. Le potentiel hydrique limité et l'aridité du climat expliquent la pauvreté du couvert végétal pour une bonne partie de l'année. Avec ces conditions climatiques défavorables, les populations sont davantage attirées par les zones où le climat est relativement plus propice à leurs activités sylvo-agro-pastorales.

¹ Le district de Nouakchott a été récemment subdivisé en 3 wilayas, ce qui porte à 15 le nombre total de wilayas du pays.

Résultat d'un long processus historique de peuplement et de brassages culturels, la Mauritanie compte quatre entités socioculturelles dont les Arabes (Maures), les HaalPoulaar (Peulhs et Toucouleurs), les Soninkés et les Wolofs.

Par ailleurs, il est à noter que la société mauritanienne a vécu depuis la fin des années soixante, des mutations profondes de modes de vie et de production. Les nomades qui, en 1965, représentaient plus de 70% de la population ne sont actuellement (2013) que 1,9%. L'abandon du nomadisme pour la vie sédentaire a entraîné des changements profonds non seulement dans les structures familiales, mais aussi dans les modes de production et de consommation. Parmi les facteurs associés à ces transformations, figure en premier lieu la sécheresse persistante qui a détérioré les bases de l'économie rurale accélérant ainsi la sédentarisation des nomades et l'exode rural vers les centres urbains. Au rythme de l'évolution observée, l'effectif de la population nomade deviendra statistiquement insignifiant dans un avenir proche.

Avec ce vaste mouvement de sédentarisation qui a marqué ces dernières décennies, la population urbaine est passée de 9,1% en 1965 à 48,3% de la population totale en 2013, avec un effectif total de 1.710.103 habitants.

Toutes les wilayas ont enregistré une augmentation importante de leur taux d'urbanisation entre 1977 et 1988. Mais, cette croissance urbaine était plus poussée dans les centres urbains, comme Nouakchott, Nouadhibou et Zouératt. La population de Nouakchott qui comptait 134.704 habitants en 1977 est passée à 395.475 en 1988, pour atteindre 558.195 habitants en 2000 et 958.399 en 2013, soient des taux de croissance urbaine de 10,2% entre 1977 et 1988, 2,86% entre 1988 et 2000 et 5,52% entre 2000 et 2013. Cette croissance urbaine rapide, avec de fortes disparités régionales (de 15,4% au Hodh El Gharbi à 95,5% à Dakhlet Nouadhibou en 2013) a provoqué une pression importante sur les infrastructures disponibles et les services, engendrant de multiples problèmes, sociaux, économiques et environnementaux, notamment des problèmes de conditions d'habitation dans les grands centres urbains.

11.1. Objectifs de l'étude

Les informations collectées à travers la 4^{ième} édition du Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisée en Mauritanie en 2013, permettent entre autres, d'appréhender les conditions d'habitation et de bien-être des populations mauritaniennes. Aussi, l'objectif principal de ce rapport est de contribuer à améliorer les connaissances sur les problèmes d'habitation en Mauritanie, en mettant à la disposition des utilisateurs, notamment des pouvoirs publics, des partenaires au développement, de la société civile et des chercheurs, des données fiables, actualisées et pertinentes sur les conditions d'habitation des populations à travers le pays.

De façon spécifique, ce rapport vise à :

- présenter et décrire les caractéristiques physiques des unités d'habitation en Mauritanie ;
- décrire le cadre de vie des populations et présenter des indicateurs pouvant ressortir clairement les besoins des ménages en matière d'habitation ;
- mettre à la disposition des décideurs, des informations appropriées leur permettant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des politiques et des programmes efficaces en matière d'habitation.

11.2. Approche méthodologique

L'habitat, constituant un paramètre important dans les conditions de vie des populations, il convient de rappeler que les données utilisées dans le cadre de ce rapport d'analyse sont issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat conduit en Mauritanie en 2013. Ces données appréhendent les problèmes de l'habitat au niveau national, milieu et wilaya. Ainsi, des informations relatives aux caractéristiques des habitations des ménages ordinaires, à leur environnement immédiat et aux équipements des ménages ont été collectées à travers le questionnaire ménage en milieu sédentaire.

L'analyse des données portent en grande partie sur l'ensemble des unités d'habitation occupées à des fins de logement par les ménages ordinaires au moment de l'opération de dénombrement des ménages.

A travers ce document, les conditions d'habitation sont étudiées, en partie, à travers un certain nombre de variables de base contenues dans le questionnaire du RGPH2013. Parmi celles-là, l'on peut citer les caractéristiques de l'habitat, les équipements du ménage, le milieu de résidence à la date du recensement, etc. Pour mettre en évidence les aspects différentiels de l'habitat, des croisements sont effectués avec les caractéristiques sociodémographiques individuelles du chef de ménage. Parmi celles-là, l'on peut noter entre autres, l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la situation matrimoniale.

Outre les données issues du RGPH2013, la documentation existante traitant des conditions d'habitation en Mauritanie, a été revisitée en profondeur en vue de mieux comprendre et expliquer les problèmes d'habitation à travers le pays.

Par ailleurs, pour faciliter davantage la compréhension de l'analyse, il importe de définir les concepts essentiels utilisés à travers ce document :

- **Unité d'habitation** : un ensemble de locaux utilisés par un ménage ordinaire pour son logement. Ces locaux peuvent se situer dans un bâtiment unique, dans une partie d'un bâtiment ou dans un ensemble de bâtiments proches les uns des autres. Sous cet angle, toutes les personnes vivant dans une unité d'habitation sont membres du même ménage ordinaire. Les locaux abritant des ménages collectifs et les ménages nomades ne sont pas pris en compte dans cette étude.
- **Ménage ordinaire** : un ménage ordinaire est une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leur repas en commun et subvenant ensemble, à leurs autres besoins essentiels. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne qui est appelée chef de Ménage.
- **Caractéristiques de l'habitat** : Les caractéristiques de l'habitat concernent notamment le matériau du toit, des murs et du sol. A ces traits physiques, s'ajoutent des éléments de commodité et de confort que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau, le type d'aisance, les modes d'évacuation des ordures ménagères et eaux usées, le type d'énergie utilisée pour la cuisson, etc.

- **Taux d'accès des ménages à l'électricité** : C'est le rapport entre le nombre de ménages ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et l'ensemble des ménages dénombrés.
- **Taux d'accès des ménages à une source principale d'approvisionnement en eau (pour boire ou pour autre utilisation)** : C'est le rapport entre le nombre de ménages qui s'approvisionnent en eau à partir d'une source principale, pour boire (ou pour une autre utilisation) et l'ensemble des ménages dénombrés.
- **L'indice de promiscuité** : Il renseigne sur le niveau de concentration de l'effectif des membres d'un ménage dans les chambres à coucher de l'unité d'habitation. Il est mesuré par le rapport de l'effectif des membres du ménage au nombre total des chambres à coucher disponibles. Il peut aussi être mesuré en rapportant la taille moyenne des ménages au nombre moyen de chambres par logement. La promiscuité peut enfin s'apprécier en comparant la distribution des ménages selon la taille moyenne et le nombre moyen de chambres par unité d'habitation.
- **Standing de l'habitation** : il s'agit d'une classification des unités d'habitation selon leur niveau de confort et de commodité. Il convient de souligner que le niveau de standing des habitations est mesuré ici, à partir de la combinaison de plusieurs modalités de variables dont les caractéristiques physiques des habitations (type d'habitat, matériaux utilisés pour la construction) et un certain nombre de dispositifs nécessaires pour le bien-être des populations qui occupent ces habitations (type de cuisine, combustible principal pour la cuisson, mode principal d'approvisionnement en eau, source principale d'éclairage, type d'aisance et d'évacuation d'eau usée et d'ordures ménagères). Ainsi, compte tenu de l'état des données, trois modalités ont été retenues pour cet indicateur. Il s'agit des modalités 'Standing moderne', 'Standing semi moderne' et 'Habitation précaire'.
 - **Standing moderne** : Se référer à la section 3 (cf. tableau 11.3.1).
 - **Habitation précaire** : Se référer à la section 3 (cf. tableau 11.3.1)
 - **Standing semi moderne** : Ce sont les autres habitations qui ne sont ni modernes, ni précaires.

Le domaine d'analyse retenu dans le cadre de cette étude est le niveau wilaya. La wilaya (région) est l'unité administrative par rapport à laquelle les résultats sur les conditions d'habitation sont établis.

S'agissant des difficultés rencontrées, elles portent essentiellement sur le traitement des données des ménages ordinaires dans la wilaya du HodhCharghi, notamment au niveau de la localité de MBerra abritant les réfugiés maliens. Il semblerait qu'une bonne partie des ménages ordinaires résidant dans cette localité ont été classés comme ménages collectifs.

Les principales limites des données portent sur quelques éléments :

- Certaines structures à usage d'habitation qui étaient inoccupées au moment du recensement pour une raison ou pour une autre, ont échappé au dénombrement des unités d'habitation.
- Certains ménages recensés sont logés dans des locaux qui ne sont pas construits pour l'habitation. Il peut s'agir entre autres, d'un magasin, d'un entrepôt, etc. Ceci peut conduire à une surestimation du parc des maisons d'habitation effectivement occupées au moment du dénombrement.
- Parfois le local utilisé par le ménage pour son logement joue également une autre fonction (boutique, atelier de travail, bureau, etc.).

Ce thème d'analyse qui porte sur les conditions d'habitation, s'articule autour de quatre sections. La première porte sur les conditions d'habitation des ménages. La seconde section traite des caractéristiques des unités d'habitation. Par la suite, le standing des unités d'habitation est établi. Enfin, la section 4 présente les équipements possédés par les ménages.

11.2. CONDITIONS D'HABITATION

1.1. Statut d'occupation des unités d'habitation

Dans le cadre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, le statut d'occupation du ménage par rapport au logement est structuré autour de six modalités (possibilités) à l'image des recensements précédents (Propriétaire, Locataire, Logé par l'Etat, Logé par l'employeur, Logé gratuitement et autres).

Au vue de la répartition des ménages selon le statut d'occupation (Cf. tableau 11.1 ci-dessous), les résultats révèlent au niveau national, que la forte majorité des ménages sont propriétaires des logements qu'ils occupent (environ 80%). Cette situation pourrait être entre autres, le résultat des politiques d'habitation, menées par l'Etat depuis plusieurs années, celle-ci visant à assurer un toit à chaque citoyen mauritanien en lui facilitant les modalités d'acquisition de terrain à usage d'habitation (parfois gratuitement). Face à cette politique sur l'habitat, il convient de constater que l'Etat ne loge quasiment plus ses employés (moins de 1%). Cependant, il convient de souligner que les ménages locataires de logements restent non négligeables (13,7%) malgré ces efforts fournis. Il faut souligner que la gratuité de logement existe aussi en Mauritanie. En effet, 3,5% des ménages mauritaniens sont logés gratuitement soit par un proche ou par un ami.

Par rapport aux résultats du Recensement de 2000, l'on constate que la proportion des ménages propriétaires a connu une hausse modérée en 2013 après s'être établie à 78,8 % en 2000, de même que celle des locataires (12,5% en 2000). En 1988, cette proportion se situait à 7,8%.

Par ailleurs, la répartition de ces ménages par rapport au milieu de résidence, à la wilaya, au sexe du chef du ménage, etc., révèle des disparités assez importantes.

- **Statut d'occupation selon le milieu de résidence**

Bien que la proportion des ménages propriétaires de logement soit dominante dans les 2 milieux de résidence, il est à souligner qu'elle est plus forte en milieu rural (96%) qu'en milieu urbain (environ 65%). Par contre, force est de constater que la notion de location n'est bien répandue en milieu rural (environ 1%) contrairement en milieu urbain (environ 26%).

Tableau 11. 1 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le milieu de résidence

Milieu	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
Urbain	65,4	26,2	0,9	1,3	5,2	1,1	100,0
Rural	96,0	1,1	0,4	0,4	1,8	0,4	100,0

Total	80,6	13,7	0,6	0,9	3,5	0,7	100,0
-------	------	------	-----	-----	-----	-----	-------

Par ailleurs, la répartition des ménages selon le statut d'occupation par wilaya montre les mêmes tendances et disparités observées par rapport au milieu.

Certes, la proportion des ménages propriétaires de logement est dominante au niveau de toutes les wilayas, mais il convient de signaler sa variabilité sensible d'une région à une autre. Cette proportion varie d'environ 51% à Nouadhibou à 95% au HodhELGharbi. Les wilayas du nord semblent enregistrer les proportions les plus faibles face au reste du pays.

Tableau 11. 2 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et la Wilaya

Wilaya	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
Hodhcharghy	94,8	2,5	0,3	0,5	1,4	0,4	100,0
HodhGharby	95,0	2,4	0,2	0,1	2,0	0,2	100,0
Assaba	94,1	2,5	0,4	0,2	2,5	0,4	100,0
Gorgol	92,5	3,5	0,4	0,3	2,3	1,1	100,0
Brakna	93,6	2,7	0,5	0,6	2,1	0,6	100,0
Trarza	91,1	5,0	0,8	0,3	2,2	0,5	100,0
Adrar	76,4	13,3	0,9	0,8	8,4	0,3	100,0
Dakhlett Nouadhibou	50,8	38,3	0,9	4,7	4,9	0,4	100,0
Tagant	93,5	2,4	0,5	0,2	3,1	0,3	100,0
Guidimagha	90,9	4,0	0,4	0,6	3,2	0,9	100,0
Tirs-ezemour	54,1	27,2	4,5	7,3	5,4	1,6	100,0
Inchiri	71,7	15,7	1,6	5,2	4,0	1,8	100,0
Nouakchott	59,4	32,0	0,7	1,0	5,7	1,1	100,0
Total	80,6	13,7	0,6	0,9	3,5	0,7	100,0

- **Statut d'occupation selon le sexe du chef du ménage**

La répartition des ménages selon le statut d'occupation et le sexe du chef de ménage montre les mêmes tendances et disparités observées par rapport au milieu.

Bien que la proportion des ménages propriétaires de logement soit dominante quelque soit le sexe du chef, il convient de souligner qu'elle est plus forte au niveau des ménages dirigés par des femmes (près de 88%) qu'au niveau de ceux dirigés par des hommes (environ 76%).Cependant, à tous les autres niveaux du statut d'occupation, la proportion des ménages dirigés par des hommes restent dominants.

Tableau 11. 3 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le sexe du chef de ménage

Sexe du CM	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
Masculin	76,5	17,2	0,7	1,2	3,7	0,7	100,0
Féminin	87,8	7,6	0,4	0,3	3,2	0,7	100,0
Total	80,6	13,7	0,6	0,9	3,5	0,7	100,0

1.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères

L'examen de la répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères montre au niveau national que le mode d'évacuation le plus répandu est le regroupement des ordures dans la maison et évacuées par charrette (près de 35%). De même, il convient de souligner qu'une proportion non négligeable des ménages mauritaniens utilise encore un mode d'évacuation des ordures qui comporte des risques élevés pour la santé publique. En fait, environ 28% des ménages évacuent leurs ordures à travers la rue.

Par rapport au milieu de résidence, l'on peut noter des différenciations dans le mode d'évacuation des ordures. En milieu urbain le mode d'évacuation le plus fréquent est celui du regroupement des ordures dans la maison et évacuées par charrette (un plus de la moitié de la population urbaine). Tandis qu'en milieu rural, le jet des ordures dans la rue semble occuper la première place (environ 40%). Le mode d'évacuation le moins utilisé diffère d'un milieu à un autre : en milieu urbain moins de 2% des ménages évacuent leurs ordures en les regroupant et en les brûlant dans la maison tandis qu'en milieu rural, moins de 4% des ménages utiliseraient le conteneur hors de la maison.

Tableau 11. 4 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et le milieu de résidence

Milieu	Regroupée dans la maison et évacué par charrette	Regroupée dans la maison et enterrée	Regroupée dans la maison et brûlée	Mise dans un conteneur hors la maison	Jeté dans la rue	Autre	Total
Urbain	52,4	4,2	1,7	23,1	16,0	2,6	100,0
Rural	17,3	14,2	19,1	3,8	40,5	5,0	100,0
TOTAL	34,9	9,2	10,4	13,5	28,2	3,8	100,0

L'observation des différents modes d'évacuation des ordures au niveau des wilayas, permet de partitionner les wilayas en 2 groupes selon le mode le plus fréquent. Dans le premier groupe de wilayas (HodhCharghi, HodhELGharbi, Assaba, Gorgol, Tagant et Guidimagha) le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé est le jet dans la rue, variant de 37,5% dans l'Assaba à 54,5% dans le HodhCharghi. Quant au niveau du second groupe (Brakna, Trarza, Adrar, Nouadhibou, TirisZemmour, Inchiri et Nouakchott), le mode d'évacuation le plus utilisé est le regroupement des ordures dans la maison et leur évacuation par charrette, variant d'environ 33,7% dans l'Adrar à 73% au TirisZemmour. Les autres modes d'évacuation restent faiblement utilisés par les ménages et varient d'une wilaya à une autre.

Tableau 11. 5 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et la Wilaya

Wilaya	Regroupée dans la maison et évacué par charrette	Regroupée dans la maison et enterrée	Regroupée dans la maison et brûlée	Mise dans un conteneur hors la maison	Jeté dans la rue	Autre	Total
Hodhcharghy	18,0	11,5	9,1	3,1	54,5	3,8	100,0
HodhGharby	17,7	22,9	18,1	2,6	36,2	2,5	100,0
Assaba	22,8	20,2	12,7	3,1	37,5	3,8	100,0
Gorgol	16,2	5,6	20,4	4,4	46,1	7,4	100,0
Brakna	37,3	7,8	25,4	5,8	18,9	4,9	100,0
Trarza	35,7	19,3	17,3	10,1	14,8	2,8	100,0
Adrar	33,7	3,2	13,6	20,8	25,2	3,6	100,0
DakhlettNouadhibou	45,8	1,3	1,9	29,8	18,9	2,3	100,0
Tagant	27,1	7,4	8,6	3,6	46,4	6,9	100,0
Guidimagha	20,4	3,2	10,3	6,0	50,5	9,5	100,0
Tirs-ezemour	73,2	1,7	2,8	15,3	3,5	3,5	100,0
Inchiri	61,4	1,8	16,1	7,7	12,2	0,8	100,0
Nouakchott	54,1	1,9	0,3	29,4	11,9	2,3	100,0
Total	34,9	9,2	10,4	13,5	28,2	3,8	100,0

1.3. Mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC

L'examen de la répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et la nature des WC montre au niveau national que la plus grande majorité des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement (environ 42%). L'utilisation de chasse branchée à une fosse septique occupe la deuxième position (20%). Quant au mode le moins utilisé, l'on note le Knive (0,2%).

Cette situation de non existence de toilettes dans les logements a connu une nette amélioration par rapport aux recensements de 1988 et 2000, passant respectivement de près de 67% en 1988 à 56,5% en 2000. Malgré cette amélioration notable, ce taux reste particulièrement élevé par rapport à certains pays de la sous-région comme le Sénégal où ce taux s'est établi à environ 11% en 2013.

Par rapport au milieu de résidence, l'on peut noter des différenciations dans le mode d'évacuation des eaux usées et la nature du WC. En milieu urbain le mode d'évacuation le plus fréquent est celui de la chasse branchée à une fosse septique (près de 33% de la population urbaine). Ce mode est suivi par celui des latrines améliorées auto-aérées (environ 21%). En revanche, au niveau du milieu rural, l'absence de toilettes reste dominante (environ 67%). Elle est suivie par le mode dit latrines non amélioré (environ 12%).

Tableau 11. 6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et le milieu de résidence

Milieu	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Knive	Pas de toilettes	Autre	Total
Urbain	3,2	32,9	1,3	21,3	20,4	0,4	17,3	3,2	100,0
Rural	0,0	7,0	0,9	5,0	12,3	0,1	67,5	7,1	100,0
Total	1,6	20,0	1,1	13,2	16,3	0,2	42,3	5,1	100,0

L'observation des résultats par rapport aux wilayas, révèle que dans 9 wilayas parmi 13, l'écrasante majorité des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement. Par contre, au niveau des autres wilayas, c'est la chasse branchée à une fosse septique qui est le mode le plus utilisé. Au niveau de l'Inchiri, ce sont les latrines améliorées auto aérées qui sont les mieux utilisés (environ 34%).

Tableau 11. 7 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et la Wilaya

Wilaya	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Knive	Pas de toilettes	Autre	Total
Hodhcharghy	0,0	6,3	1,0	1,5	9,5	0,8	71,7	9,2	100,0
HodhGharby	0,0	8,9	0,6	3,3	13,7	0,0	69,2	4,2	100,0
Assaba	0,0	10,5	0,8	5,2	15,7	0,0	61,8	6,0	100,0
Gorgol	0,0	10,7	1,1	4,8	14,2	0,0	63,1	6,1	100,0
Brakna	0,0	17,2	1,9	10,2	16,8	0,0	49,1	4,8	100,0
Trarza	0,7	24,6	1,1	15,9	14,3	0,0	38,7	4,7	100,0
Adrar	0,0	7,8	0,2	25,1	28,2	5,5	31,4	1,8	100,0
DakhlettNouadhibou	5,7	30,0	0,8	23,4	27,6	0,0	11,8	0,7	100,0
Tagant	0,0	6,5	0,2	16,6	8,5	1,5	63,3	3,4	100,0
Guidimagha	0,0	9,4	2,5	7,6	21,4	0,0	40,8	18,3	100,0
Tirs-ezamour	0,0	53,0	1,4	19,3	16,5	0,0	8,7	1,0	100,0
Inchiri	0,9	7,9	0,2	34,6	30,0	0,0	25,8	0,5	100,0
Nouakchott	4,5	34,6	1,2	23,7	18,5	0,0	14,7	2,8	100,0
Total	1,6	20,0	1,1	13,2	16,3	0,2	42,3	5,1	100,0

1.4. Mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et type d'habitation

La répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et nature des WC et le type d'habitation montre que les types d'habitation pourraient être subdivisés en 2 groupes par rapport au principal mode d'évacuation utilisé. Dans le premier groupe composé des maisons ordinaires, villas simples, villas en étage et appartements dans un immeuble, le mode d'évacuation le plus utilisé est la chasse branchée à une fosse septique. La proportion des ménages l'utilisant, varie de 27,7% (maisons ordinaires) à 54,4% (villa en étage ou appartement dans un immeuble). Au niveau du second groupe d'habitations composé de Baraque, Case/Hutte/Hangar et de Tente, la plus forte proportion des ménages ne disposent pas de toilettes dans leurs logements. Ce taux varie de 51,6% (baraques) à 84% (Tentes).

Tableau 11. 8 : Répartition des ménages selon le mode d'aisance set le type d'habitation

Type d'habitat	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Knives	Pas de toilettes	Autre	Total
Maison ordinaire	2,0	27,7	1,5	18,0	19,8	0,4	26,4	4,3	100,0
Villa simple	9,6	50,2	2,1	38,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Villa en étage	9,1	54,4	4,8	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Appartements dans un immeuble	18,5	54,4	2,0	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Baraque	1,5	10,9	0,7	7,1	21,9	0,0	51,6	6,2	100,0
Case, hutte, hangar	0,1	5,2	0,5	3,7	12,5	0,1	71,2	6,8	100,0
Tente	0,0	1,8	0,4	1,4	3,8	0,0	84,1	8,6	100,0
Autre	2,7	14,2	1,0	8,9	17,9	0,0	44,7	10,6	100,0
Total	1,6	20,0	1,1	13,2	16,3	0,2	42,3	5,1	100,0

1.5. Mode d'éclairage

Dans l'ensemble, le mode d'éclairage le plus utilisé en Mauritanie est le réseau électrique. Il est utilisé par 41% des ménages mauritaniens. Ce type d'éclairage est suivi par l'utilisation de la torche (environ 38%). Par contre le mode le moins utilisé reste la lampe à gaz (0,2%).

Par rapport au milieu de résidence des ménages, l'on relève une différenciation dans le mode d'éclairage des logements. En milieu urbain, le mode d'éclairage le plus utilisé est le réseau électrique (environ 79%) tandis qu'en milieu rural, c'est la torche qui est généralement utilisée (environ 71%).

Tableau 11. 9 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et le milieu de résidence.

Milieu	Autre	Réseau d'électricité	Energie renouvelable	Groupe électrogène	Lampe à Gaz	Lampe à	Bougie, chandelle	Lampe à recharge	Batterie à recharger	Torche	Total
--------	-------	----------------------	----------------------	--------------------	-------------	---------	-------------------	------------------	----------------------	--------	-------

		ité	ble	e		pétrole	e				
Urbain	0,9	79,2	1,7	0,9	0,3	0,4	9,8	1,5	0,3	5,0	100,0
Rural	0,9	2,7	7,7	0,2	0,2	0,5	12,6	3,1	0,8	71,4	100,0
Total	0,9	41,1	4,7	0,6	0,2	0,4	11,2	2,3	0,5	38,1	100,0

L'examen de la répartition des ménages selon le mode d'éclairage et la wilaya, révèle que sur 13 wilayas du pays, seule 4 wilayas montrent une prédominance du réseau électrique. En effet, dans les wilayas de Nouadhibou, TirisZemmour, Inchiri et de Nouakchott, la plus forte majorité des ménages utilisent le réseau électrique comme mode d'éclairage. Cette proportion varie d'environ 68% dans l'Inchiri à 92% à Nouadhibou.

Tableau 11. 10 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage et la Wilaya.

Milieu	Autre	Réseau d'électricité	Energie renouvelable	Groupe électrogène	Lampe à Gaz	Lampe à pétrole	Bougie, chandelle	Lampe à recharge	Batterie à recharger	Torche	Total
Hodhcharchy	0,8	13,0	3,4	0,4	0,1	0,6	22,7	3,4	0,4	55,1	100,0
HodhGharby	0,5	11,9	3,6	0,2	0,1	0,5	18,9	3,0	0,7	60,6	100,0
Assaba	1,0	18,3	4,4	0,3	0,1	0,3	16,7	1,9	0,4	56,6	100,0
Gorgol	1,3	17,9	5,8	0,7	0,2	0,7	5,8	2,2	0,8	64,7	100,0
Brakna	0,8	17,9	7,4	0,3	0,2	0,5	4,0	2,9	0,7	65,2	100,0
Trarza	0,4	22,2	14,4	0,9	0,2	0,6	5,8	4,6	1,4	49,4	100,0
Adrar	0,7	50,6	14,2	0,5	0,1	0,1	2,6	1,4	1,1	28,6	100,0
DakhlettNouadibou	0,9	92,2	1,5	0,3	0,2	0,1	2,7	0,2	0,1	1,7	100,0
Tagant	0,4	22,6	5,0	0,1	0,1	0,7	2,2	3,3	0,4	65,2	100,0
Guidimagha	1,7	16,3	9,3	0,3	0,3	0,7	9,1	3,4	1,1	57,7	100,0
Tirs-ezemour	0,4	89,0	1,6	1,4	0,2	0,1	4,2	1,3	0,3	1,4	100,0
Inchiri	0,1	68,4	6,5	0,3	0,1	0,0	1,2	2,6	0,8	20,1	100,0
Nouakchott	0,9	81,9	0,9	1,0	0,4	0,4	10,7	1,0	0,2	2,6	100,0
Total	0,9	41,1	4,7	0,6	0,2	0,4	11,2	2,3	0,5	38,1	100,0

La répartition des unités d'habitations selon la source principale d'éclairage (Cf. Tableau 11.10a ci-après) révèle qu'à l'exception des unités d'habitation de types Case/Hutte/Hangar et Tente, tous les autres types d'habitats utilisent en grande majorité le réseau électrique comme source principale d'éclairage du logement. Cette proportion varie de 50,4% au niveau des types autres à 96,4% dans les appartements dans un immeuble. Force est de constater que même au niveau des habitations de type Baraque, l'utilisation du réseau électrique comme source principale d'éclairage reste appréciable (56,7%).

En revanche, il convient de souligner qu'au niveau des unités d'habitation de type Case/Hutte/Hangar et Tente, la source principale d'éclairage du logement reste dominée par l'utilisation de la torche, soient respectivement 66,3% et 81,2%.

La seconde source principale d'éclairage des logements reste la torche (38%) suivie respectivement par la bougie Chandelle (11%) et l'énergie renouvelable (4,7%).

Ces résultats montrent l'importance de l'utilisation du réseau électrique comme principale source d'éclairage dans les logements des ménages mauritaniens même si beaucoup d'efforts restent encore à faire pour les autorités compétentes, dans ce domaine.

Tableau 11.10a: Répartition des ménages selon la source principale d'éclairage du logement et le type d'habitat (en %)

Type d'habitat	Source principale d'éclairage du logement										Total
	Autre	Réseau d'électricité	Energie renouvelable	Groupe électrogène	Lampe à Gaz	Lampe à pétrole	Bougie, chandelle	Lampe recharge à	Batterie à recharger	Torche	
Maison ordinaire	0,79	56,78	5,90	0,75	0,25	0,41	8,52	2,01	0,54	24,05	100
Villa simple	0,13	93,08	5,48	0,32	0,07	0,07	0,54	0,22	0,11	0,00	100
Villa en étage	0,00	88,81	10,29	0,36	0,00	0,00	0,36	0,18	0,00	0,00	100
Appartement dans un immeuble	0,14	96,39	1,95	0,22	0,36	0,07	0,43	0,14	0,00	0,29	100
Baraque	1,98	56,74	1,94	0,34	0,57	0,78	19,71	3,01	0,76	14,16	100
Case, hutte, hangar	0,96	9,14	2,91	0,39	0,17	0,51	16,09	2,96	0,59	66,28	100
Tente	0,88	1,72	1,79	0,18	0,10	0,40	10,94	2,26	0,54	81,19	100
Autre	3,12	50,38	4,33	1,12	0,13	0,43	13,82	1,51	0,56	24,61	100
Total	0,87	41,12	4,68	0,59	0,22	0,44	11,16	2,29	0,55	38,07	100

1.6. Mode d'approvisionnement en eau

Au niveau national, le mode d'approvisionnement en eau pour boire le plus fréquent est l'adduction d'eau avec environ 27% des ménages disposant d'un branchement dans la maison ou dans la cour. L'eau transportée sur charrette est consommée par 25% des ménages tandis que celle provenant des puits non couverts sont utilisées par 22%. En revanche, le mode d'approvisionnement le moins utilisé est l'eau de pluie.

L'examen du mode d'approvisionnement en eau pour boire selon le milieu, montre une différenciation : En milieu urbain, les ménages utilisant l'eau transportée sur charrette sont dominants (40,5%), l'adduction d'eau étant utilisée par 35,4% des ménages. Quant au milieu rural, la grande majorité des ménages utilisent l'eau des puits non couverts (41%), l'adduction d'eau étant utilisée par près de 19% des ménages.

Quant à l'utilisation de l'eau à d'autres fins, les mêmes tendances sont observées aussi bien au niveau national qu'au niveau milieu.

Tableau 11. 11 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau pour boire et le milieu de résidence.

Eau à boire	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Robinet dans le logement	22,5	5,4	14,0
Robinet dans la cour/parcelle	12,9	13,3	13,1
Robinet de voisin	6,2	3,3	4,7
Robinet public/borne fontaine	6,5	6,0	6,2
Forage	0,2	4,8	2,5
Puits couvert	1,6	8,1	4,8
Puits non couvert	2,6	41,0	21,7
Camion-citerne	6,2	1,7	3,9
Charette	40,5	9,6	25,1
Rivière, ruisseau	0,0	1,1	0,6
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	0,0	2,6	1,3

Eau de pluie	0,0	0,8	0,4
Autre	0,8	2,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 11.11b : Répartition des ménages selon le mode d’approvisionnement en eau pour autre utilisation et le milieu de résidence.

Eau pour autre utilisation	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Robinet dans le logement	21,8	4,6	13,2
Robinet dans la cour/parcelle	12,3	12,0	12,2
Robinet de voisin	5,8	2,9	4,4
Robinet public/borne fontaine	5,8	4,3	5,0
Forage	0,3	3,9	2,1
Puits couvert	1,8	7,4	4,6
Puits non couvert	3,2	41,5	22,2
Camion-citerne	5,9	1,5	3,7
Charette	39,2	9,7	24,5
Rivière, ruisseau	0,4	2,2	1,3
Barrage, canal, lac, marre, rigole d’irrigation	0,1	3,2	1,6
Eau de pluie	0,1	1,6	0,9
Autre	2,4	5,2	3,8
Manquant	1,2	0,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

L’examen des résultats portant sur le mode principal d’approvisionnement en eau pour boire des ménages par wilaya permet de répartir les wilayas en 3 grands groupes. On distingue le groupe des 3 wilayas de l’Est associées à aux wilayas du Gorgol et du Brakna dont le mode principal d’approvisionnement en eau pour boire reste dominé par l’eau provenant des puits non couverts. Ces proportions d’utilisation varient de 26,7% au Brakna à 47,6% dans le HodhEcharghi (Cf. tableau 11.11c).

Le deuxième groupe est composé des wilayas du Nord, notamment l’Adrar et le TirisZemmour dont la majorité des ménages utilisent l’eau transportée à travers les camions citernes, soient respectivement 33% et 60,6%.

Le troisième groupe est composé des wilayas du Trarza et de l'Inchiri dont la majeure partie des ménages utilisent l'eau de robinet situé dans la cour/parcelle du logement : soient respectivement 38,3% et 39,7%.

Quant aux cas de DakhlettNouadibou et de Nouakchott, le mode principal d'approvisionnement en eau pour boire est différencié par rapport aux autres wilayas. A Nouadibou, le mode principal d'approvisionnement reste dominé par l'eau de robinet dans le logement (47%) tandis qu'à Nouakchott, la grande majorité des ménages s'approvisionnent principalement à partir de l'eau transportée à travers les charrettes (62,5%).

Par ailleurs, le second mode principal d'approvisionnement en eau varie selon la wilaya. Entre autres, on distingue l'utilisation de l'eau provenant du robinet dans la cour/parcelle, du robinet public/borne ou du robinet dans le logement.

Par ailleurs, la répartition des ménages selon le mode principal d'approvisionnement en eau par type d'habitat révèle 3 groupes de types d'habitat. Le premier groupe composé de types villa simple, village en étage et appartements dans un immeuble est en grande partie approvisionné en eau de robinet dans le logement, soient respectivement 59,6%, 70,8% et 65% des ménages qui y logent (Cf.Tableau 11.11d, ci-dessous).

Le second groupe composé de types Maison moderne, Baraque et autres est en grande partie approvisionné en eau transportée à travers les charrettes, soient respectivement 28,4%, 44,3% et 37,6% des ménages qui y logent.

Enfin, le troisième groupe composé des habits de type Case/hutte/hangar et Tente est en grande partie approvisionné en eau de puits non couverts, soient respectivement 35,5% et 42% des ménages qui y logent.

Tableau 11.11c : Répartition des ménages selon le mode principal d’approvisionnement en eau pour boire par wilaya (en %)

Wilaya	Mode principal d’approvisionnement en eau pour boire													Total
	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Forage	Puits couvert	Puits non couvert	Camion citerne	Charrette	Rivière/ruisseau	Barrage/canal/lac/mare/rigole d’irrigation	Eau de pluie	Autre	
HodhEcharghi	4,82	6,07	2,65	4,09	2,22	3,04	47,61	0,79	26,79	0,02	0,56	0,33	1,02	100
HodhElGharbi	7,01	19,53	4,79	5,14	2,64	7,56	43,24	1,02	6,38	0,02	1,38	0,07	1,23	100
Assaba	8,85	16,50	4,78	4,22	3,49	14,16	31,20	1,61	8,64	0,19	2,98	0,96	2,43	100
Gorgol	5,85	8,65	4,82	10,82	4,99	7,34	34,44	0,25	8,13	2,19	7,45	1,86	3,21	100
Brakna	11,58	21,45	5,66	7,06	7,07	6,75	26,75	1,20	9,49	1,06	0,69	0,35	0,87	100
Trarza	18,31	38,33	7,54	7,60	4,66	5,83	9,21	2,12	3,26	1,88	0,45	0,03	0,77	100
Adrar	11,17	15,08	4,60	3,12	1,52	2,86	21,77	33,22	6,10	0,03	0,06	0,04	0,43	100
D.Nouadhibou	47,05	9,05	12,56	22,84	0,23	1,62	0,05	4,95	1,15	0,00	0,00	0,00	0,51	100
Tagant	4,39	26,99	6,79	3,79	3,82	4,05	31,79	2,07	7,51	0,33	2,22	0,59	5,66	100
Guidimakha	5,79	6,83	3,43	7,13	2,98	10,69	46,19	0,14	4,03	2,64	2,22	1,60	6,33	100

TirisZemmour	10,65	5,10	4,71	12,86	0,14	0,62	0,63	60,58	1,35	0,00	0,00	0,00	3,37	100
Inchiri	3,60	39,69	11,28	1,41	1,41	0,69	2,94	37,50	1,14	0,00	0,00	0,00	0,36	100
Nouakchott	21,26	4,30	3,26	3,87	0,11	0,24	0,02	3,81	62,55	0,00	0,00	0,00	0,58	100
Total	14,02	13,08	4,75	6,24	2,53	4,84	21,68	3,91	25,11	0,57	1,31	0,40	1,55	100

Tableau 11.11d : Répartition des ménages selon le mode principal d’approvisionnement en eau pour boire et le type d’habitat (en %)

Type d'habitat	Mode principal d’approvisionnement en eau pour boire													Total
	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Forage	Puits couvert	Puits non couvert	Camion citerne	Charrette	Rivière/ruisseau	Barrage/canal/lac/mare/rigole d'irrigation	Eau de pluie	Autre	
Maison ordinaire	18,25	14,52	4,37	6,21	2,08	3,44	15,04	4,84	28,40	0,51	0,84	0,27	1,23	100
Villa simple	59,66	12,46	1,03	1,93	0,36	1,09	1,03	4,82	17,07	0,05	0,01	0,00	0,50	100
Villa en étage	70,85	11,64	1,26	1,90	0,27	2,17	1,26	4,33	5,42	0,18	0,00	0,00	0,72	100
Appartement dans un immeuble	65,15	6,13	0,72	0,65	0,00	0,58	0,00	5,70	19,48	0,00	0,00	0,00	1,59	100
Baraque	2,87	3,88	10,23	18,10	0,62	2,11	8,45	6,75	44,31	0,17	0,40	0,20	1,90	100
Case, hutte, hangar	3,25	11,97	5,07	5,89	3,64	7,59	35,47	2,01	19,38	0,74	2,31	0,65	2,03	100
Tente	1,43	6,82	7,75	4,24	3,99	11,20	42,21	3,77	10,67	1,21	2,21	1,50	3,00	100
Autre	6,04	6,93	12,34	5,06	2,27	3,12	16,55	3,74	37,66	0,46	0,30	0,20	5,35	100
Total	14,02	13,08	4,75	6,24	2,53	4,84	21,68	3,91	25,11	0,57	1,31	0,40	1,55	100

1.7. Mode énergétique de cuisson

L'examen des modes énergétiques de cuisson montre que l'utilisation du gaz est la plus fréquente au niveau national : environ 42% des ménages l'utilisent. Ce mode est suivi par l'utilisation du bois de chauffe pratiquée par 36% des ménages. En revanche, le mode énergétique le moins utilisé est l'électricité (près de 3%).

Par rapport au milieu de résidence des ménages, la différenciation de mode d'utilisation énergétique est visible. En fait, les urbains ont une préférence pour le gaz (environ 66%) tandis que les ruraux, une préférence pour le bois de chauffe (environ 65%).

Tableau 11. 12 : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et le milieu de résidence.

Milieu	Combustible utilisé pour la cuisine					Total
	Electricité	Gaz	Charbon	Bois	Autre	
Urbain	5,2	66,2	20,1	7,6	1,0	100,0
Rural	0,6	18,0	13,7	65,4	2,4	100,0
Total	2,9	42,2	16,9	36,4	1,7	100,0

L'examen de l'utilisation du mode énergétique de cuisson selon la wilaya, laisse apparaitre 2 groupes de wilayas. Le premier groupe a une préférence pour le gaz tandis que le second a une préférence pour le bois. Le premier groupe est composé de wilaya du Trarza, Adrar, Nouadhibou, TirisZemmour, Inchiri et Nouakchott. Quant au second groupe, il est composé des 6 autres wilayas.

Tableau 11. 13 : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et la Wilaya

Wilaya	Combustible utilisé pour la cuisine					Total
	Electricité	Gaz	Charbon	Bois	Autre	
Hodhcharghy	0,6	10,8	30,8	56,8	0,9	100,0
HodhGharby	0,8	15,0	31,2	52,4	0,5	100,0
Assaba	1,1	19,5	21,7	56,0	1,7	100,0
Gorgol	0,9	4,6	10,2	78,5	5,8	100,0

Brakna	0,9	30,4	6,7	57,4	4,6	100,0
Trarza	1,5	57,3	15,3	25,0	0,9	100,0
Adrar	1,9	64,2	4,7	28,7	0,5	100,0
DakhlettNouadibou	6,3	91,5	0,8	0,8	0,6	100,0
Tagant	0,8	30,5	8,3	59,7	0,7	100,0
Guidimagha	1,3	2,6	11,3	83,1	1,7	100,0
Tirs-ezemour	32,3	57,0	5,5	4,1	1,0	100,0
Inchiri	7,2	81,2	1,6	9,0	1,1	100,0
Nouakchott	4,8	77,0	15,9	1,3	0,9	100,0
Total	2,9	42,2	16,9	36,4	1,7	100,0

Par ailleurs, à l'exception des habitats de types Case/Hutte/Hangar et Tente, l'examen de la répartition des ménages selon le mode énergétique principal utilisé pour la cuisson et le type d'habitat montre que dans tous les autres types d'habitats, la grande majorité des ménages qui les occupent, utilisent principalement le gaz. Ces proportions variant de 51,4% au niveau des habitats de type 'Autres' à 87,6% au niveau des habitats de type 'Appartement dans un immeuble' (Cf. Tableau 11.13a ci-dessous).

En revanche, au niveau des habitats de types Case/Hutte/Hangar et Tente, l'utilisation du bois de chauffe comme mode énergétique principal pour la cuisson se fait respectivement dans 55,7% et 74,4% des ménages qui les occupent.

Tableau 11.13a : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et le type d'habitat (en %)

Type d'habitat	Combustible principal utilisé pour la cuisson					Total
	Electricité	Gaz	Charbon	Bois	Autre	
Maison ordinaire	4,08	52,27	15,15	27,13	1,36	100
Villa simple	6,53	85,88	4,03	3,32	0,25	100
Villa en étage	9,84	74,82	3,16	12,00	0,18	100
Appartement dans un immeuble	8,88	87,65	2,09	1,01	0,36	100
Baraque	1,90	53,56	26,11	17,07	1,36	100

Case, hutte, hangar	0,64	20,55	20,85	55,69	2,27	100
Tente	0,21	13,60	9,93	74,42	1,84	100
Autre	3,31	51,43	14,41	24,75	6,10	100
Total	2,89	42,21	16,87	36,36	1,66	100

11.3. CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS D'HABITATION

2.1. Unités d'habitation selon le type

Au vu des résultats du RGPH 2013, l'on peut noter de façon globale que les mauritaniens ont une préférence pour les types d'habitation dits maisons ordinaires. Plus de la moitié des ménages (environ 57%) sont logés dans ces types d'habitation. En outre, les types d'habitation dits Case/Hute/Hangar occupent la deuxième place avec une proportion de près de 34% des ménages.

En revanche, il convient de souligner qu'en matière d'habitation, les mauritaniens n'ont pas encore véritablement intégré dans leurs habitudes, les habitations de types villa en étages (0,2%) et appartements dans un immeuble (0,3%).

Par rapport au milieu de résidence, il est à souligner que la fréquence des types d'habitation diffère. En milieu urbain, les ménages semblent plus enclins à construire des maisons ordinaires (environ 71%) que d'autres types d'habitation. Alors qu'en milieu rural, le choix des ménages est plutôt porté sur les types d'habitation dits 'cases/hute/Hangar' moins coûteux à bâtir (un peu plus de la moitié des ménages, soit environ 52%). Cette situation en milieu rural pourrait s'expliquer en grande partie par la situation de pauvreté que vivent ces ménages, la pauvreté étant avant tout un phénomène rural.

Par ailleurs, l'examen des résultats au niveau des wilayas, révèle qu'à l'exception de 3 wilayas dont le Hodh EL Gharbi, l'Assaba et le Guidimagha où la grande majorité des ménages occupent des habitations de types dits 'cases/hute/Hangar', soient respectivement 77%, 54% et 48% environ, dans toutes les autres wilaya, l'on constate que la plus forte proportion des ménages sont logés dans des maisons ordinaires. Cette proportion varie d'environ 55% dans le Trarza à 83% au TirisZemmour.

Tableau 11. 14 : Répartition des unités d'habitations selon le type d'habitation, le milieu de résidence et la Wilaya

Milieu	Maison ordinaire	Villa simple	Villa en étage	Appartement dans un immeuble	Baraque	Case/Hute/Hangar	Tente	Autre	Total
Urbain	71,3	6,5	0,4	0,5	4,6	15,6	0,4	0,7	100,0
Rural	42,8	0,3	0,0	0,0	1,2	52,3	2,9	0,4	100,0
Total	57,2	3,4	0,2	0,3	2,9	33,9	1,6	0,6	100,0

Wilaya										
Hodhcharghy	62,5	0,1	0,0	0,0	0,5	35,5	1,2	0,1	100,0	
HodhGharby	18,7	0,3	0,0	0,0	1,5	77,5	1,6	0,4	100,0	
Assaba	40,3	1,0	0,0	0,0	0,8	54,1	3,3	0,5	100,0	
Gorgol	57,3	0,8	0,1	0,0	0,9	40,0	0,6	0,4	100,0	
Brakna	58,7	1,3	0,1	0,0	1,0	34,5	4,0	0,4	100,0	
Trarza	55,3	0,7	0,0	0,0	1,8	38,7	2,8	0,6	100,0	
Adrar	69,8	1,3	0,1	0,0	0,5	26,0	2,1	0,3	100,0	
DakhlettNoua dhibou	71,3	9,2	0,3	0,5	14,6	3,2	0,4	0,5	100,0	
Tagant	57,1	1,4	0,0	0,0	1,3	30,5	9,5	0,1	100,0	
Guidimagha	46,9	1,3	0,4	0,0	1,4	48,4	1,3	0,3	100,0	
Tirs-ezemour	83,1	4,0	0,1	0,1	6,3	4,5	1,6	0,3	100,0	
Inchiri	70,7	1,4	0,1	0,0	4,0	23,5	0,3	0,1	100,0	
Nouakchott	69,4	8,5	0,5	0,8	5,1	14,6	0,1	1,0	100,0	
Total	57,2	3,4	0,2	0,3	2,9	33,9	1,6	0,6	100,0	

2.2. Unités d’habitation et nature des matériaux de construction du toit

Au niveau national, la grande partie des toits d’habitation sont faits en zinc ou en béton, soient respectivement 24,5% et 24%. En revanche, les habitations dont le toit est fait en tôle de ciment restent les moins fréquentes (environ 3%).

Par rapport au milieu de résidence des ménages, l’on note une différenciation des types de toit des habitations. Si en milieu urbain, la forte majorité des habitations disposent de toits en béton (un peu plus de 42%), la situation en milieu rural est tout autre. En effet, en milieu rural les habitations à toit fait de tissu ou de bâche sont dominantes (plus de 31%).

Au niveau des wilayas, les résultats sont mitigés. A l’exception des wilayas de Nouadhibou, Tiriszemmour et de Nouakchott où la grande majorité des habitations disposent d’un toit en béton, soient respectivement près de 63%, 41% et 48%, dans toutes les autres wilayas, l’on constate la prédominance d’autres types de toits, partant des toits en zinc aux toits en tissu/bâche. En revanche, les toits en tôle de ciment sont quasiment rares.

Tableau 11. 15 : Répartition des ménages selon la nature des matériaux de construction du toit, le milieu de résidence et la Wilaya

Milieu	Beton	Tole en ciment	Zinc	Bois	Branchages/ Nattes	Tissu/ Bâche	Autre	Total
Urbain	42,7	5,4	29,1	6,4	3,2	11,5	1,8	100,0
Rural	5,1	1,4	19,9	23,7	15,6	31,7	2,6	100,0
Total	24,0	3,4	24,5	15,0	9,4	21,6	2,2	100,0
Wilaya								
Hodhcharghy	2,9	0,8	0,7	55,7	7,5	26,0	6,4	100,0
HodhGharby	6,3	1,4	3,5	18,3	13,9	55,1	1,6	100,0
Assaba	20,0	4,5	2,9	16,3	17,3	35,8	3,3	100,0
Gorgol	8,8	1,7	24,1	20,8	24,4	18,2	2,1	100,0
Brakna	9,8	3,1	48,6	9,0	5,4	23,0	1,1	100,0
Trarza	6,8	2,5	71,3	1,7	2,7	13,6	1,5	100,0
Adrar	19,4	1,1	6,2	20,5	42,9	6,5	3,3	100,0

DakhlettNouadhibo	62,8	6,6	15,0	6,4	1,1	5,7	2,5	100,0
Tagant	19,5	1,5	4,6	15,8	27,4	30,0	1,1	100,0
Guidimagha	13,0	1,9	11,0	23,2	22,0	23,2	5,7	100,0
Tirs-ezemour	40,7	4,0	42,7	3,2	2,0	6,0	1,3	100,0
Inchiri	16,8	3,8	48,6	0,7	2,2	24,4	3,6	100,0
Nouakchott	48,6	5,6	32,4	1,4	1,1	10,6	0,3	100,0
Total	24,0	3,4	24,5	15,0	9,4	21,6	2,2	100,0

2.3. Unités d'habitation selon la nature des matériaux de construction des murs

Au niveau national, les résultats du RGPH2013 montrent que la forte majorité des habitations occupées par les ménages disposent de murs dont le matériau de construction utilisé est le ciment (45,7%). Les habitations dont les murs sont en banco occupent la seconde place (environ 18%). En revanche, les murs faits de pierres sont quasiment rares (3%).

Par rapport au milieu de résidence des ménages, les résultats révèlent qu'en milieu urbain, les murs des habitations sont généralement faits en ciment (environ 70%) tandis qu'en milieu rural, ils sont faits en banco (environ 29%).

L'examen des résultats au niveau des wilayas montre que plus de la moitié des wilayas utilisent le ciment comme matériau de construction des murs de leur logement, tandis que les autres wilayas sont partagées entre les murs en banco et les habitations sans mur. Cependant, l'on constate que dans la wilaya de l'Adrar, les habitations dont les murs sont en pierres sont dominantes (près de 29%).

Tableau 11. 16: Répartition des ménages selon la nature des matériaux de construction des murs, le milieu de résidence et la Wilaya

Milieu	Ciment	Pierre	Banco	Bois	Branchages / Nattes	Sans murs	Autre	Total
Urbain	70,5	2,6	7,7	7,8	2,1	7,7	1,7	100,0
Rural	20,7	3,3	29,2	14,3	7,5	21,8	3,2	100,0
Total	45,7	3,0	18,4	11,0	4,8	14,7	2,4	100,0

Wilaya								
Hodhcharghy	4,7	6,7	49,9	16,4	3,6	15,8	2,8	100,0
HodhGharby	21,3	3,2	13,6	19,5	14,0	27,2	1,2	100,0
Assaba	33,2	0,7	23,1	13,5	7,6	18,8	3,1	100,0
Gorgol	22,3	0,7	47,9	10,0	6,3	11,0	1,7	100,0
Brakna	40,7	1,5	22,5	8,1	3,6	20,3	3,3	100,0
Trarza	54,4	2,5	2,8	8,4	3,4	23,7	4,8	100,0
Adrar	22,9	28,8	28,0	3,1	12,8	3,6	0,9	100,0
DakhlettNouadibou	79,3	0,6	1,0	16,8	0,6	1,0	0,7	100,0
Tagant	23,5	19,2	21,4	5,4	6,5	21,6	2,5	100,0
Guidimagha	18,3	0,5	37,9	13,4	5,1	21,1	3,7	100,0
Tirs-ezemour	76,8	0,9	9,4	3,8	2,0	3,9	3,1	100,0
Inchiri	61,9	1,1	11,7	2,7	6,7	13,4	2,5	100,0
Nouakchott	80,3	1,0	0,2	7,6	1,7	7,5	1,8	100,0
Total	45,7	3,0	18,4	11,0	4,8	14,7	2,4	100,0

2.4. Unités d'habitation selon la nature des revêtements du sol

L'examen de la nature des revêtements du sol dans les habitations, montre au niveau national que la plus part des unités d'habitations disposent de sols revêtus de terre ou de banco (environ 47%). Les habitations dont le sol est revêtu de ciment occupent la seconde place (un peu plus de 35%). En revanche, les unités dont le sol est revêtu de pierre sont rares (1,7%).

Par rapport au milieu de résidence des ménages, la nature de revêtement des sols des habitations diffère d'un milieu à un autre. En milieu urbain, l'on note la prédominance du ciment (environ 46%) tandis qu'en milieu rural, le sol est généralement revêtu de terre ou de banco (environ 66%). La deuxième position est occupée respectivement par les sols revêtus de terre ou de banco en milieu urbain (environ 28%) et de ciment en milieu rural (environ 25%).

Au niveau des wilayas, les résultats montrent que dans 8 wilayas parmi 13, les sols des habitations sont généralement revêtus de terre ou de banco. La proportion des unités d'habitations dont le sol est

revêtu de terre ou de banco varie de 49% au Brakna à environ 80% au HodhCharghi. Quant au niveau des autres wilayas, les sols des habitations sont généralement revêtus de ciment, la proportion variant de près de 44% à Nouadhibou à près de 60% dans l’Inchiri.

A Nouakchott, l’on note la prédominance des sols revêtus de ciment (44%) suivis de ceux revêtus de carreaux (un peu plus de 28%).

Tableau 11. 17 : Répartition des ménages selon la nature des revêtements des sols selon le milieu de résidence et la Wilaya

Milieu	Carreaux	Ciment	Pierre	Bois	Terre/Banco	Autre	Total
Urbain	21,7	46,2	1,9	0,8	28,5	0,8	100,0
Rural	1,5	25,2	1,6	2,9	66,7	2,1	100,0
Total	11,7	35,7	1,7	1,9	47,5	1,5	100,0
Wilaya							
Hodhcharghy	0,6	11,6	1,3	3,5	80,3	2,7	100,0
HodhGharby	0,8	41,9	2,2	2,7	50,3	2,1	100,0
Assaba	3,0	31,1	1,3	2,2	59,7	2,8	100,0
Gorgol	2,6	16,8	1,5	2,7	74,7	1,8	100,0
Brakna	4,7	39,8	2,0	2,4	49,0	2,1	100,0
Trarza	5,9	54,3	2,5	0,8	35,5	1,0	100,0
Adrar	3,6	29,9	1,1	0,8	63,9	0,6	100,0
DakhlettNouadhibou	31,9	43,8	1,8	0,8	21,6	0,2	100,0
Tagant	2,4	35,6	0,6	0,8	59,9	0,8	100,0
Guidimagha	2,6	18,0	1,0	5,6	71,1	1,8	100,0
Tirs-ezamour	9,6	56,2	1,8	0,2	32,0	0,2	100,0
Inchiri	6,8	59,8	0,7	0,1	31,7	0,9	100,0
Nouakchott	28,7	44,0	1,9	0,6	24,1	0,6	100,0
Total	11,7	35,7	1,7	1,9	47,5%	1,5	100,0

11.4. STANDING DES UNITÉS D'HABITATION

A travers cette section, nous examinons le niveau de standing des habitations (commodité des logements) occupées par les ménages ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages.

Il convient de rappeler que le niveau de standing des habitations est mesuré ici, à partir de la combinaison de plusieurs modalités de variables dont les caractéristiques physiques des habitations (type d'habitat, matériaux utilisés pour la construction) et un certain nombre de dispositifs nécessaires pour le bien-être des populations qui occupent ces habitations (type de cuisine, combustible principal pour la cuisson, mode principal d'approvisionnement en eau, source principale d'éclairage, types d'aisance et d'évacuation des eaux usées et d'ordures ménagères).

En effet, le standing d'un logement s'apprécie non seulement selon les matériaux qui entrent dans sa construction mais aussi en fonction de certaines installations d'usage domestique qui améliorent le confort dans l'habitation. Pour ce faire, un indicateur « standing du logement » a été créé dans le cadre de cette section. Cet indicateur rend compte du niveau de confort et de commodité de l'habitation. Ainsi, compte tenu de l'état des données, trois modalités ont été retenues pour cet indicateur. Il s'agit des modalités 'habitation moderne', 'habitation semi moderne' et 'habitation précaire'.

La description du standing des habitations est décrite dans le tableau 11.3.1 ci-après.

Tableau 11.3. 1 : Description d'une habitation moderne

Variables	Habitations Modernes	Habitations Précaires
1. Type d'habitation :	Villa simple ou	Baraque ou
	Villa en étage ou	Case/ hutte/ hangar ou
	Appartement dans un étage.	Tente ou autres
2. Matériaux utilisés pour la construction des murs de l'habitation :	Ciment ou	Banco ou Boisou Branchages / nattes ou
	Pierre.	Sans murs ou autres
3. Matériaux utilisés pour la construction du toit de l'habitation :	Béton.	Bois ou. Branchages/ nattes ou Tissu/ bâche ou Autres
4. Matériaux utilisés pour la construction du sol de l'habitation :	Carreaux ou	. Bois ou
	Ciment.	Terre/ banco ou Autres
5. Caractéristiques de la cuisine :	Indépendante.	
6. Combustible principal utilisé pour la cuisson :	Electricité ou	
	Gaz.	

Variables	Habitations Modernes	Habitations Précaires
7. Mode principal d'approvisionnement en eau :	Robinet dans le logement (pour boire) ou	
	Robinet dans le logement (pour autres utilisations).	
8. Source principale d'éclairage :	Réseau d'électricité ou	Lampe à pétrole ou bougie/chandelle ou Lampe à recharger
	Energie renouvelable.	Batterie à recharger (voiture) ou torche ou autres
9. Evacuation des eaux usées et nature des wc :	Chasse branchée à l'égout ou	Knive ou
	Chasse branchée à fosse septique ou	Pas de toilettes ou
	Chasse branchée à autre chose.	Autres
10. Mode d'évacuation des ordures ménagères :	Regroupées dans la maison et évacuées par charrette ou	
	Mises dans un conteneur hors de la maison.	

En revanche, toute habitation ne réunissant pas les caractéristiques ci-mentionnées dans ces 2 standing est systématiquement classée comme habitation *'semi moderne'*.

3.1. Standing des habitations et répartition spatiale

- Standing des habitations et milieu de résidence

L'examen des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2013) révèle qu'au niveau national, la grande majorité des unités d'habitations sont des habitations semi modernes. Il s'agit d'habitations construites de matériaux semi durables et disposant d'un minimum de confort. En effet, dans l'ensemble, 79,2% des ménages logent dans des habitations semi modernes alors que ceux occupant des logements précaires représentent 19,5% (Cf. Tableau 11.3.2). En revanche, les habitations dites de 'standing moderne' sont faiblement représentées au niveau national (1,3%).

Par rapport au milieu de résidence, l'on observe quasiment les mêmes tendances qu'au niveau national avec une forte prédominance des habitations semi modernes dans les 2 milieux. Cependant, en milieu rural la quasi-totalité des habitations semblent globalement réparties entre les semi modernes (66,2%) et les précaires (33,7%). Les habitations modernes y sont très rarement rencontrées.

Ces résultats étaient prévisibles car les populations mauritaniennes restent profondément rattachées encore à leurs habitations semi modernes et traditionnelles (précaires) héritées de leurs ancêtres.

Tableau 11.3. 2 : Répartition des unités d'habitation selon le standing et le milieu(en %)

Standing de l'habitation	Milieu		Ensemble
	Urbain	Rural	
Moderne	2,65	0,03	1,32
Semi moderne	92,48	66,26	79,19
Précaire	4,87	33,72	19,49
Total	100,00	100,00	100,00

- Standing des habitations et wilaya

La répartition des unités d'habitation selon le standing par wilaya montre la dominance sans équivoque des habitations dites semi modernes dans toutes les wilayas du pays. Ce qui réconforte l'hypothèse selon laquelle, il existe un lien fort et indescriptible entre les mauritaniens et leurs habitations semi modernes et/ou traditionnelles.

Cependant, deux wilayas marquent la différence par rapport aux autres. En effet, dans les wilayas de Dakhlett Nouadhibou et de Nouakchott, les proportions des habitations modernes sont nettement visibles bien qu'encore faiblement représentées. Elles s'établissent respectivement à 4,3% et 3,8%. Cette situation s'explique par les rôles économiques et

politico administratifs que jouent ces 2 wilayas : Nouadhibou étant la capitale économique et Nouakchott la capitale politico administrative du pays.

Il convient de souligner que dans le domaine de l'habitat, depuis quelques années, les autorités mauritaniennes sont entrain de fournir de grands efforts en réalisant des constructions modernes de grandeur nature. Ce qui pourrait inspirer et inciter les hommes d'affaires à suivre le mouvement de la modernisation des habitations, notamment dans les villes de Nouadhibou et Nouakchott.

Tableau 11.3. 3: Répartition des unités d'habitation selon le standing et la wilaya (%)

Wilaya	Standing des unités habitations			Total
	Moderne	Semi moderne	Précaire	
Hodhcharghy	0,02	72,40	27,58	100,00
HodhGharby	0,03	61,25	38,72	100,00
Assaba	0,09	63,13	36,78	100,00
Gorgol	0,03	69,43	30,55	100,00
Brakna	0,09	79,40	20,51	100,00
Trarza	0,16	89,16	10,67	100,00
Adrar	0,10	85,75	14,15	100,00
Dakhlett Nouadhibou	4,36	93,87	1,77	100,00
Tagant	0,07	69,66	30,27	100,00
Guidimagha	0,03	64,56	35,41	100,00
Tirs-ezamour	0,80	96,95	2,25	100,00
Inchiri	0,03	86,50	13,47	100,00
Nouakchott	3,78	92,28	3,93	100,00
Ensemble	1,32	79,19	19,49	100,00

3.2. Caractéristiques sociodémographiques du Chef de ménage et Standing des unités d'habitation

- Sexe du chef de ménage et standing

La répartition des habitations selon le standing et le sexe du chef de ménage montre les mêmes tendances qu'au niveau national avec une prédominance certaine des habitations semi modernes occupées (plus de 77%), quelque soit le sexe. Cependant, les femmes semblent plus enclines à occuper des habitations précaires (21,6%) que les hommes (18,3%).

Ces tendances laissent présager que la répartition des habitations selon le standing est indépendante de l'aspect genre.

Tableau 11.3. 4: Répartition des unités d'habitation selon le standing et le sexe du chef de ménage (%)

Standing	Sexe du chef de ménage		Total
	Masculin	Féminin	
Moderne	1,61	0,81	1,32
Semi moderne	80,12	77,58	79,19
Précaire	18,27	21,61	19,49
Total	100,00	100,00	100,00

- Age du chef de ménage et standing

La répartition des habitations selon le standing et l'âge du chef de ménage montre sensiblement les mêmes tendances qu'au niveau national quelque soit l'âge du chef de ménage : la prédominance des habitations semi modernes occupées reste aussi remarquable quelque soit le groupe d'âge du chef de ménage (plus de 76%). Les habitations précaires occupent la seconde place quelque soit l'âge du chef de ménage (plus de 17%).

Ces tendances montrent également que la répartition des habitations selon le standing serait indépendante de l'âge du chef de ménage.

Tableau 11.3. 5: Répartition des unités d'habitation selon le standing et l'âge du chef de ménage (%)

Standing	Groupe d'âge du chef de ménage			Total
	Moins de 35 ans	35 - 59	60 ans ou plus	
Moderne	0,69	1,63	1,19	1,32
Semi moderne	76,38	80,59	78,56	79,19
Précaire	22,93	17,79	20,25	19,49
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

- Niveau d'instruction du chef de ménage et standing

L'examen de la répartition des unités d'habitation (standing) selon le niveau d'instruction du chef de ménage semble révéler que la variable standing de l'habitation est corrélée positivement au niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, une proportion non négligeable de chefs de ménages de niveau universitaire occupe des habitations modernes (10,20%). Cette même tendance se poursuit au niveau des chefs de ménage ayant atteint respectivement les niveaux supérieur professionnel (10,11%) et supérieur technique (près de 10%).

Quant à ceux n'ayant aucun niveau ou ayant un niveau bas, ils restent partagés en grande partie entre les habitations dites précaires et celles dites semi modernes, avec une forte dominance des habitations semi modernes (plus de 69%).

Ces résultats laissent penser que les chefs de ménage d'un certain niveau d'instruction acceptable seraient certainement plus attirés par la modernité des logements que les autres, car étant financièrement plus nantis.

Tableau 11.3. 6: Répartition des unités d'habitation selon le standing et le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Standing des unités d'habitations			Total
	Moderne	Semi moderne	Précaire	
Aucun	0,16	69,53	30,32	100,00
Coranique	0,67	80,42	18,91	100,00
Mahadra	1,62	86,21	12,17	100,00
Programme d'alphabétisation	0,42	79,00	20,58	100,00
Crèche/Maternelle	3,88	89,53	6,59	100,00
Primaire	1,10	87,57	11,33	100,00
Collège	2,31	93,15	4,54	100,00
Lycée	4,47	93,19	2,34	100,00
Université	10,20	88,70	1,09	100,00
Lycée. technique	4,13	94,40	1,48	100,00
Etablissement Professionnelle.	3,27	95,36	1,38	100,00
supérieur technique	9,99	87,92	2,09	100,00
supérieur Professionnelle.	10,11	88,40	1,49	100,00
NSP	1,27	77,31	21,42	100,00
Total	1,32	79,19	19,49	100,00

- Situation matrimoniale du chef de ménage et standing

La répartition des habitations selon le standing et l'état matrimonial du chef de ménage montre les mêmes tendances qu'au niveau national avec également une prédominance certaine des habitations semi modernes occupées (plus de 77%), quelque soit la situation matrimoniale (voir tableau 11.3.7).

Ces tendances montrent également que la variable standing est indépendante de l'état matrimonial du chef de ménage.

Tableau 11.3. 7: Répartition des unités d'habitation selon le standing et l'état matrimonial du chef de ménage

Etat matrimonial du CM	Type d'habitation			Total
	Moderne	Semi moderne	Précaire	
Célibataire	0,89	87,67	11,44	100
Mariés	1,39	79,44	19,17	100
Divorcés	1,11	79,91	18,98	100
Veuf	0,90	77,62	21,48	100
Total	1,29	79,65	19,06	100

3.3. Caractéristiques sociodémographiques du ménage et standing des unités d'habitation

- Taille du ménage et standing

Les résultats du RGPH2013 montrent que la taille du ménage, en termes de nombre de personnes membres du ménage, n'a aucune influence sur le standing des habitations. La répartition des habitations selon le standing de l'habitation et la taille du ménage montre les mêmes tendances qu'au niveau national avec une prédominance des habitations semi modernes occupées (plus de 76%), quelque soit la taille.

Tableau 11.3. 8: Répartition des ménages selon le standing et la taille du ménage

Taille de ménage	Standing des unités d'habitations			Total
	Moderne	Semi moderne	Précaire	
1-2	0,68	79,78	19,53	100,00
3-4	0,96	76,97	22,07	100,00
5-6	1,22	77,99	20,78	100,00
7 ou plus	1,79	81,07	17,14	100,00
	1,32	79,19	19,49	100,00

- Statut d'occupation du ménage et standing

La répartition des habitations selon le standing et le statut d'occupation du ménage montre les mêmes tendances qu'au niveau national avec également une prédominance des habitations semi modernes occupées (plus de 65% des cas), quelque soit le statut d'occupation (Cf. tableau 11.3.9, ci-dessous).

Ces tendances confirment que le standing est globalement indépendant du statut d'occupation du ménage. Cependant, l'on peut noter que la proportion des habitations modernes est légèrement plus élevée chez les locataires (2,9%) et ceux logés par l'employeur (2,7%) qu'ailleurs.

En revanche, les habitations précaires restent conséquentes. En effet, 23% des ménages propriétaires de logement sont logés dans des habitations précaires. De même les habitations gratuites précaires restent également non négligeables (18%).

Tableau 11.3. 9: Répartition des ménages selon le standing et le statut d'occupation

Statut d'occupation	Type d'habitation			Total
	Moderne	Semi moderne	Précaire	
Propriétaire	1,09	75,85	23,05	100
Locataire	2,95	95,76	1,29	100
Logé par l'Etat	1,37	83,02	15,61	100
Logé par l'employeur	2,68	85,06	12,26	100
Logement gratuit	0,62	81,29	18,09	100
Autres	0,52	65,13	34,35	100
Total	1,34	78,82	19,84	100

3.4. Densité d'occupation des unités d'habitation

L'indicateur utilisé ici pour mesurer la densité d'occupation des habitations est l'indice de promiscuité. Il est établi en rapportant la taille moyenne des ménages au nombre moyen de chambres à coucher disponibles pour les membres des ménages. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de promiscuité dans les ménages.

Il convient de souligner que la promiscuité dans les ménages rend inconfortable les conditions d'habitation. Une norme de peuplement d'un logement devrait en principe être fixée au niveau national pour indiquer l'effectif maximal de personnes devant cohabiter ensemble dans une même chambre à coucher. Ainsi, au-delà du seuil fixé, le logement sera qualifié de surpeuplé.

- Taille des ménages et nombre de pièces occupées

L'examen de la répartition globale des logements selon le nombre de chambres à coucher montre que la grande majorité des ménages occupent des logements composés d'une seule chambre. En effet, cette situation concerne près de 43% des ménages au niveau national. Cette proportion décroît inversement au nombre de pièces disponibles dans le logement. Les logements composés de 2 chambres à coucher occupent le second rang en abritant près de 27% des ménages au niveau national. Cependant, les logements à 6 chambres ou plus sont occupés par près de 3% des ménages seulement.

Cette tendance nationale pourrait s'expliquer en partie par le manque de moyens financiers des ménages pour s'offrir le luxe d'occuper des logements à 6 chambres à coucher ou plus.

Si les mêmes tendances sont observées par rapport au milieu de résidence des ménages, force est de constater l'existence de disparités. La proportion des ménages occupant des logements d'une seule chambre à coucher est plus forte en milieu rural (un peu plus de 53%) qu'en milieu urbain (environ 32%). De même, Celle des ménages occupant des logements à 2 chambres reste plus élevée en milieu rural (près de 27%) qu'urbain (environ 25%). En revanche dans tous autres cas, cette proportion en milieu urbain reste dominante par rapport au milieu rural.

Tableau 11.3. 10 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces du logement

Milieu	Nombre de pièces						Total
	1	2	3	4	5	6 ou plus	
Urbain	32,1	25,4	20,2	13,1	5,0	4,2	100,0
Rural	53,6	28,3	10,9	3,9	1,6	1,6	100,0
TOTAL	42,8	26,9	15,6	8,5	3,3	2,9	100,0

La répartition des ménages selon le nombre de chambres à coucher et la taille des ménages (Cf. Tableau 11.3.11) montre que quelque soit la taille du ménage, la plus forte proportion des ménages occupent un logement d'une chambre à dormir : cette proportion varie de 28% (ménages de taille 7 personnes ou plus) à 67% (ménages de taille 1 à 2 personnes). Ainsi, pour un logement d'une chambre donné, l'on peut remarquer qu'au fur et à mesure que la taille du ménage augmente, la proportion des ménages diminue.

Par contre pour les cas de logements à 2 chambres ou plus, la tendance est inversée. C'est dire que lorsque l'on se situe au niveau d'un logement composé de 2 chambres ou plus, la proportion des ménages augmente dans le même sens que la taille des ménages.

Tableau 11.3. 11 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces du logement et la taille du ménage (%)

Taille du ménage	Nombre de pièces						Total
	1	2	3	4	5	6 ou plus	
1-2	67	20	8	3	1	1	100
3-4	55	25	12	5	2	1	100
5-6	44	29	15	8	3	2	100
7 ou plus	28	28	20	13	5	6	100
Total	43	27	16	9	3	3	100

- Promiscuité et milieu de résidence

Au niveau national, les résultats du RGPH 2013 montrent que le niveau de promiscuité dans les ménages s'établit à 2,9. Cela veut dire que dans les unités d'habitations, une chambre est généralement occupée par près de 3 personnes.

Par ailleurs, La densité d'occupation ne semble pas être fortement influencée par le milieu de résidence, la taille moyenne des ménages étant quasiment la même quelque soit le milieu (6 personnes par ménage). Toutefois, il convient de préciser que l'indice de promiscuité s'établit à 2,5 en milieu urbain et 3,4 en milieu rural. Cette légère disparité se justifie par l'écart existant entre les nombres moyens de chambres à coucher dans les logements selon le milieu de résidence, soient 3 en milieu urbain et 2 dans le rural.

Tableau 11.3. 12 : Indice de promiscuité selon le milieu de résidence

	Milieu		Ensemble
	Urbain	Rural	
Taille moyenne des ménages (I)	6	6	6
Nombre moyen de chambres des habitations (II)	3	2	2
Indice de promiscuité (III)= (I)/(II)	2,5	3,4	2,9

- Promiscuité et wilaya

L'examen de l'indice de la promiscuité par rapport aux wilayas, montre que dans les wilayas du Sud, notamment dans le HodhCharghi, HodhELGharbi, l'Assaba, le Gorgol, le Brakna et le Guidimagha, cet indice se situe au-dessus de son niveau national : il s'établit globalement à plus de 3 personnes par chambre à coucher pour chacune des wilayas (Cf. tableau 11.3.13). Il convient de souligner que cet indice atteint son niveau le plus élevé dans la wilaya du Guidimagha avec une moyenne de 4 personnes par chambre à coucher. Cette situation se justifie du fait de la taille moyenne des ménages assez élevée, se situant à hauteur de 11 personnes pour un nombre moyen de chambres qui s'établit à 3 par logement dans cette région.

Quant aux wilayas du nord, l'indice de promiscuité est légèrement en-deçà du niveau national. Son niveau le plus bas est atteint à Nouadhibou avec 1,9. Au centre, notamment au Tagant, l'indice se situe à la moyenne nationale (2,9). Nouakchott a enregistré un indice de 2,5.

Tableau 11.3. 13: Indice de promiscuité selon la wilaya

Wilaya	Taille moyenne des ménages (I)	Nombre moyen de chambres des habitations (II)	Indice de promiscuité (III) = (I)/(II)
HodhCharghi	5	2	3,1
Hodh El Gharbi	6	2	3,6
Assaba	6	2	3,4
Gorgol	8	2	3,6
Brakna	7	2	3,1
Trarza	6	2	2,7
Adrar	5	2	2,3
DakhlettNouadhibou	5	3	1,9
Tagant	5	2	2,9
Guidimagha	11	3	4,0
TirisZemmour	5	3	2,1
Inchiri	5	2	2,3
Nouakchott	6	3	2,5
Ensemble	6	2	2,9

11.5. EQUIPEMENTS POSSÉDÉS PAR LE MÉNAGE

Les équipements (biens durables) possédés par les ménages constituent un facteur déterminant de bien-être. Ils renseignent sur le niveau d'aisance des ménages et par conséquent sur leur capacité financière.

A travers cette section, l'analyse s'intéresse à trois groupes d'équipements dont disposent les ménages. Il s'agit du matériel de communication, des appareils électroménagers et du groupe 'Autres' composé essentiellement du véhicule.

A l'exception du téléphone et du poste radio, les matériels de communication sont généralement peu présents dans les ménages. Au niveau national, un peu plus de 7 ménages sur 10 disposent de téléphone et un peu plus de la moitié, d'un poste radio. Cependant, ceux qui disposent d'un ordinateur ou d'une connexion internet ne représentent qu'environ 5% (Tableau 11.3.14). Quant aux postes téléviseurs et antennes paraboliques, ils représentent respectivement 38% et 30% environ.

S'agissant du groupe des appareils électroménagers, la proportion des ménages qui en possèdent est faible. Le réfrigérateur/congélateur représentant l'appareil le plus fréquent dans les ménages, est possédé par un peu plus de 15% seulement des ménages au niveau national. Quant aux véhicules, ils ne sont possédés que par 7% des ménages.

4.1. Equipements possédés et milieu de résidence

A travers cette section, l'approche utilisée pour analyser la répartition des ménages selon les équipements qu'ils possèdent par milieu, consiste à observer, pour chaque équipement donné, la proportion des ménages qui le possèdent à l'intérieur du milieu en question.

La répartition des ménages selon les équipements possédés montrent quelques disparités par rapport au milieu de résidence. Si les équipements de communication les plus fréquents au niveau national sont le téléphone et le poste radio, il est important de souligner que leur fréquence est en deçà de la moyenne nationale respectivement en milieu rural (64,4%) et en milieu urbain (47,3%) (Cf. Tableau 11.3.14). D'ailleurs, il importe de souligner qu'à

l'exception du poste radio, la proportion des ménages possédant des équipements de communication en milieu urbain est plus importante que celle en milieu rural.

S'agissant des appareils électroménagers, la prédominance du milieu urbain par rapport au milieu rural est nette : les proportions se situent au-delà de la moyenne nationale pour chaque appareil. De même, au niveau de la possession de voiture, la prédominance du milieu urbain (12,4%) est également observée par rapport au milieu rural (près de 2%).

Tableau 11.3. 14: Répartition des ménages selon les équipements possédés par milieu

Equipements	Milieu		Ensemble
	Urbain	Rural	
1. Matériels de communication			
Radio	47,31	54,94	51,11
Téléviseur	67,02	9,52	38,40
Téléphone	88,98	64,42	76,76
Ordinateur	9,82	0,40	5,13
Connexion Internet	9,21	0,54	4,90
Antenneparabolique	57,91	3,02	30,59
2. Appareils électroménagers			-
Réfrigérateur/frigo	29,25	1,81	15,59
Cuisinière à four	15,10	4,00	9,57
Climatiseur	8,01	0,48	4,26
Ventilateur	11,22	0,32	5,79
Machine à laver	5,42	0,25	2,85
3. Autres			
Voiture/camion	12,38	1,85	7,14

L'approche utilisée ici pour analyser la répartition des ménages selon les équipements qu'ils possèdent par wilaya, consiste à observer, pour chaque équipement donné, la proportion des ménages qui le possèdent à l'intérieur de la wilaya en question.

Au vu des résultats du recensement, le matériel de communication le mieux partagé dans chaque wilaya, semble être le téléphone. La wilaya de l'Assaba a enregistré la plus faible proportion de ménages qui en disposent un (58,4%), tandis que la plus forte proportion est enregistrée par la wilaya de Dakhlett Nouadhibou (94%). A Nouachott, 91,3% des ménages en disposent un, au moins.

La possession de postes téléviseurs par les ménages reste différenciée d'une wilaya à une autre. Toutes les wilayas enregistrent des proportions de moins de 50% de ménages qui en possèdent un, à l'exception de 4 wilayas dont Nouadhibou (81,3%), TirisZemmour (80,7%), Nouakchott (73%) et l'Inchiri (57%).

Les équipements de communication les moins partagés par wilaya sont la connexion Internet, l'ordinateur et dans une moindre mesure l'antenne parabolique. En rappel des résultats globaux, les proportions des ménages qui en disposent un, au niveau national sont naturellement faibles, soient respectivement 4,9%, 5, 1% et 30,6%. Et par conséquent, vue sous l'angle wilaya, les données restent négligeables. A Nouadibou, ces proportions se s'établissent respectivement à 8,9%, 11,4% et 72,2% alors qu'à Nouakcote, celles-ci se situent respectivement à 11,8%, 12,6% et 66,4%.

Quant au groupe des appareils électroménagers, la proportion des ménages qui en disposent est globalement faible. Cependant, le réfrigérateur/frigo semble représenter l'appareil électroménager le plus fréquent dans les ménages au niveau des wilayas. Cette proportion se situe à 58,4% au TirisZemmour, 41,9% à Nouadhibou et 31,8% à Nouakchott. Au niveau national, la proportion de ménages qui possèdent un réfrigérateur/frigo est 15,6%.

En revanche, la machine à laver, le climatiseur et le ventilateur restent très peu fréquents dans les ménages de toutes les wilayas, à l'exception du TirisZemmour, soient respectivement 14,8%, 28,9% et 27,4%.

Au niveau du groupe 'Autres', la possession de voiture/camion est encore globalement trop faible au niveau de toutes les wilayas. Au TirisZemmour, la proportion des ménages qui en disposent s'établit à 16,3%, à 15,9% à l'Inchiri et 15,8% à Nouadhibou. Quant au niveau de Nouakchott, cette proportion est de 15,2%.

Tableau 11.3.14a : Répartition des ménages selon les équipements possédés par wilaya (en %)

Equipements	HodhEc harghi	HodhElG harbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	D.Nouadh ibou	Tagant	Guidimak ha	TirisZem mour	Inchiri	Nouak chott	Total
1. Matériels de communication														
Radio	52,82	52,46	48,04	58,52	55,43	57,94	55,75	38,33	49,84	65,60	38,86	55,15	45,82	51,11
Téléviseur	13,94	14,84	19,16	18,32	16,07	24,04	45,73	81,37	19,27	21,30	80,69	57,04	72,95	38,40
Téléphone	61,94	67,14	58,44	64,43	74,88	81,32	86,87	94,10	76,33	69,00	92,14	91,93	91,27	76,76
Ordinateur	0,58	0,61	1,17	0,93	1,07	1,94	3,41	11,40	1,14	1,07	12,48	8,89	12,64	5,13
Connexion Internet	0,82	0,86	1,32	1,02	1,44	2,15	3,75	8,97	1,25	1,03	10,37	9,15	11,85	4,90
Antenne parabolique	5,04	7,32	9,49	8,99	8,53	15,66	41,25	72,23	14,84	11,34	75,00	52,34	66,43	30,59
2. Appareils électroménagers														
Réfrigérateur/frigo	3,13	3,51	5,42	4,74	4,71	7,54	16,62	41,91	5,91	6,75	58,42	29,78	31,80	15,59
Cuisinière à four	6,13	4,94	4,60	3,70	3,94	6,29	9,09	24,71	3,17	2,31	26,50	7,94	16,79	9,57
Climatiseur	0,77	0,93	1,68	0,98	0,97	1,54	6,02	3,48	1,19	1,08	28,90	10,56	9,41	4,26
Ventilateur	0,65	0,64	1,44	1,45	1,23	2,28	11,55	4,84	1,37	1,53	27,39	11,67	13,87	5,79
Machine à laver	0,49	0,32	0,82	0,43	0,48	1,03	2,20	7,55	0,48	0,44	14,85	5,03	6,34	2,85

3. Autres														
Voiture/camion	1,85	2,83	2,26	1,46	3,14	3,88	6,74	15,83	2,37	1,83	16,27	15,89	15,21	7,14

4.2. Equipements possédés et sexe du chef de ménage

L'analyse des résultats sous l'aspect genre révèle que la proportion des ménages possédant des équipements est plus importante dans les ménages dirigés par des hommes que par des femmes et ce, quelque soit le type d'équipements (Cf. Tableau 11.3.13).

Cependant, ces disparités restent moindres par rapport à certains équipements. Au niveau du téléphone, la proportion des ménages qui en possèdent se situe à 79,4% pour ceux dirigés par des hommes et 72% pour ceux des femmes. Au niveau des appareils électroménagers, notamment le frigo, la proportion des ménages qui en possèdent se situe à près de 18% pour ceux dirigés par des hommes et 11,5% pour ceux des femmes.

Tableau 11.3. 15: Répartition des ménages selon les équipements possédés et le sexe du chef de ménage

Equipements	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Homme	Femme	
1. Matériels de communication			
Radio	54,25	45,59	51,11
Téléviseur	42,14	31,85	38,40
Téléphone	79,43	72,07	76,76
Ordinateur	6,29	3,10	5,13
Connexion Internet	6,03	2,90	4,90
Antenneparabolique	34,19	24,29	30,59
2. Appareils électroménagers			
Réfrigérateur/frigo	17,93	11,48	15,59
Cuisinière à four	10,59	7,79	9,57
Climatiseur	5,08	2,83	4,26
Ventilateur	6,84	3,95	5,79

Machine à laver	3,48	1,75	2,85
3. Autres			
Voiture/camion	8,96	3,96	7,14
Groupe électrogène	2,43	2,38	2,41

CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013 et portant sur les conditions d'habitation des populations en Mauritanie, il convient de rappeler que la rédaction du rapport est structurée autour de quatre sections dont les conditions d'habitation, les caractéristiques des unités d'habitations, leur standing et les équipements possédés par les ménages.

Au niveau des conditions d'habitation des ménages, l'on pourrait retenir un certain nombre d'éléments. Parmi ceux-là, l'on peut noter au niveau du statut d'occupation des unités d'habitation que 80% des ménages sont propriétaires de leurs logements. Par rapport aux types d'habitation, l'on note au niveau national que la grande majorité des ménages habitent des maisons ordinaires, soit près de 57%. Cependant, des problèmes d'habitation persistent encore globalement dans la mesure où 34% des ménages sont logés dans des habitations de fortune (Case/Hutte/Hangar). La situation est plus alarmante en milieu rural où plus de la moitié des ménages (52%) utilisent les 'cases/huttes/Hangars' comme habitation. Par conséquent, ce constat fait sur les types d'habitation laisserait penser que la durabilité et la qualité du matériau utilisé généralement pour la construction des habitations ne soit pas des meilleurs. Si au niveau national, une grande partie des toits d'habitation sont faits en zinc ou en béton, soient respectivement 24,5% et 24%, en tout cas en milieu rural la situation est tout autre : en effet, en milieu rural, l'écrasante majorité des ménages (plus de 31%) occupent des habitations dont le toit est fait à base de tissu ou de bâche.

Des problèmes d'alimentation en eau potable existent encore au niveau national. Le mode d'approvisionnement en eau pour boire le plus fréquent est certes l'adduction d'eau avec 27% des ménages disposant d'un branchement dans la maison ou dans la cour. Cependant, l'eau transportée sur charrettes est utilisée par 25% des ménages et celle des puits non couverts par près de 22%.

L'environnement des logements souffre de problèmes de salubrité, notamment des problèmes d'évacuation des ordures ménagères. Le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages reste l'utilisation de charrettes (soit 35%) couplé avec celui qui consiste à les évacuer à travers la rue (28%). En outre, le mode d'évacuation des eaux usées pose problème. La plus grande majorité des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement (environ

42%). Et lorsqu'ils en disposent un, seul 20% utilisent la chasse branchée à une fosse septique.

Le mode d'éclairage des ménages le plus utilisé au niveau national à ce jour, est le réseau électrique. Son utilisation s'établit à hauteur de 41%. Cependant, des problèmes se posent au niveau rural où la torche est encore maîtresse des lieux (environ 71%).

Quant au mode énergétique de cuisson des aliments par les ménages au niveau national, l'utilisation du bois de chauffe occupe encore une place importante (36%) bien que le mode le plus utilisé soit le gaz (environ 42%). En milieu rural, la situation est encore pire : environ 65% des ménages utilisent le bois de chauffe comme énergie de cuisson, ce qui constitue un acte néfaste pour la préservation de l'environnement.

L'examen des niveaux de standing des logements par rapport à leur confort et leur commodité a permis d'élaborer trois indicateurs : les habitations dites 'standing moderne', celles dites 'semi modernes' et celles dites 'précaires'. Ainsi, les résultats montrent au niveau global, que la proportion des habitations d'un niveau de standing moderne est encore trop faible face à celles dites semi modernes ou précaires. Un peu moins de 99% des ménages mauritaniens vivent encore dans des habitations dites semi modernes ou précaires alors que ceux vivant dans des habitations modernes ne représentent que 1,3%. Cette tendance est quasiment observée par rapport au milieu de résidence des ménages, à la wilaya et quelques caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages (âge, sexe, niveau d'instruction, situation matrimoniale) mais également par rapport à quelques caractéristiques sociodémographiques du ménage (taille du ménage, statut d'occupation du ménage, etc.). Seulement une légère disparité est observée par rapport au niveau d'instruction du chef de ménage. Une corrélation positive semble s'établir entre le niveau d'instruction du chef de ménage et le niveau de standing de l'habitation. Environ 10% des habitations modernes sont occupées par des chefs de ménage de niveau d'instruction supérieur.

L'aspect promiscuité des unités d'habitation des ménages a été également observé. Ainsi, les résultats renseignent au niveau national, que dans une habitation donnée, près de 3 personnes se partagent généralement une même chambre à coucher. Par rapport au milieu de résidence, l'indice de promiscuité s'établit à hauteur de 2,5 en milieu urbain contre 3,4 dans le rural. La taille des ménages étant globalement invariante quelque soit le milieu de résidence du

ménage, cette légère disparité de l'indice s'explique par la différenciation des tailles moyennes des unités d'habitation, en termes de nombre de chambres à coucher, existant entre les 2 milieux de résidence, soient respectivement 3 et 2. Par rapport aux wilayas, l'indice de promiscuité semble afficher une différenciation. En effet, dans les wilayas du Sud (le HodhCharghi, HodhELGharbi, l'Assaba, le Gorgol, le Brakna et le Guimagha), cet indice se situe au-dessus du niveau national : il s'établit globalement à plus de 3 personnes par chambre à coucher pour chacune des wilayas et atteint son niveau le plus élevé dans la wilaya du Guidimagha avec une moyenne de 4 personnes par chambre à coucher. Quant au niveau des wilayas du nord, l'indice de promiscuité est légèrement en-deçà de la moyenne nationale. Son niveau le plus bas est atteint à Nouadhibou avec 1,9. Dans la zone centre du pays, notamment au Tagant, l'indice se situe à la moyenne nationale (2,9). Nouakchott a enregistré un indice de 2,5.

Enfin, la possession d'équipements (biens durables) par les ménages renseignant sur leur capacité financière a été également observée. Pour ce fait, l'analyse s'est intéressée à trois groupes d'équipements dont disposent les ménages. Il s'agit du matériel de communication, des appareils électroménagers et du groupe 'Autres' composé essentiellement du véhicule. Exception faite du téléphone et du poste radio, les autres matériels de communication sont timidement présents dans les ménages. Au niveau national, un peu plus de 7 ménages sur 10 disposent de téléphone et un peu plus de la moitié, d'un poste radio. Cependant, ceux disposant d'un ordinateur ou d'une connexion internet ne représentent qu'environ 5%. S'agissant du groupe des appareils électroménagers, la proportion des ménages qui en disposent est globalement faible. Le réfrigérateur/frigo représentant l'appareil électroménager le plus fréquent dans les ménages, est possédé par un peu plus de 15% seulement des ménages au niveau national. Quant aux véhicules, ils ne sont possédés que par 7% des ménages. Cependant, par rapport au milieu de résidence des ménages, il est important de souligner que la fréquence du téléphone et du poste radio, est en deçà de la moyenne nationale respectivement en milieu rural (64,4%) et en milieu urbain (47,3%). Tout compte fait, il importe de souligner qu'à l'exception du poste radio, la proportion des ménages possédant des équipements de communication en milieu urbain est plus importante que celle en milieu rural.

Quant au niveau des appareils électroménagers, la prédominance du milieu urbain par rapport au milieu rural est nette : les proportions se situent au-delà de la moyenne nationale pour

chaque appareil. De même, au niveau de la possession de voiture, la prédominance du milieu urbain (12,4%) est également observée par rapport au milieu rural (près de 2%).

Vue sous l'aspect genre, l'analyse de la possession d'équipement révèle que la proportion des ménages possédant des équipements est plus importante dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes et ce, quelque soit le type d'équipements. Cependant, ces disparités restent moindres par rapport à certains équipements. Au niveau du téléphone, la proportion des ménages qui en possèdent se situe à 79,4% pour ceux dirigés par des hommes et 72% pour ceux des femmes. Au niveau des appareils électroménagers, notamment le frigo, la proportion des ménages qui en possèdent un, se situe à près de 18% pour ceux dirigés par des hommes et 11,5% pour ceux des femmes.

Il convient de souligner que pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont attendus à la fois des pouvoirs publics en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base, mais également des populations qui ont le devoir de s'approprier et d'adapter leurs comportements aux exigences de l'environnement et au mode de vie propre à des habitations modernes.

RECOMMANDATIONS

Au terme de l'étude sur les conditions d'habitation des ménages mauritaniens en 2013, quelques recommandations fortes ont été retenues et formulées à l'attention des décideurs. Ces recommandations visant l'amélioration des conditions d'habitation des ménages, s'inscrivent dans la logique des politiques et stratégies définies par le gouvernement.

Ainsi, il serait importante de :

1. Poursuivre la politique de construction des points d'eau en milieu rural, notamment en soutenant les programmes d'hydraulique rurale. En milieu urbain, prendre des mesures d'extension du réseau d'adduction d'eau aux quartiers périphériques des villes ;
2. Mener et intensifier des actions de sensibilisation à l'intention des populations sur les questions d'hygiène et de salubrité, en insistant notamment sur la disponibilité et la qualité pour chaque ménage des lieux d'aisance ainsi que sur les comportements en matière d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées aussi bien en milieu urbain que rural;
3. Poursuivre intensément la politique d'électrification en zone rurale pour que davantage de ménages aient accès à l'énergie électrique ;
4. Mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des populations par rapport à la protection de l'environnement. Pour cela, prendre des mesures interdisant entre autres, le recours aux bois de chauffe comme énergie de cuisson tout en les encourageant à l'utilisation des combustibles non solides.

BIBLIOGRAPHIE

1. ONS (2007) : Ménages et logements en Mauritanie-RGPH2000, 46 p.
2. INS (2005) : Caractéristiques de l'Habitat et Cadre de vie des Populations au Cameroun, RGPH 2005, vol.II, Tome 5. 188p ;
3. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, (2002) : Ménages, Conditions d'habitation et Pauvreté au Benin, Tome 4, RGPH2002, 153 p ;
4. ONS (2008) : Profil de Pauvreté en Mauritanie-EPCV2008, 68 p.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le lieu de résidence (effectifs)

Lieu de résidence	Statut d'Occupation du Logement						Total
	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	
Milieu							
Urbain	181 427	72 667	2 377	3 738	14 321	2 916	277 446
Rural	263 738	2 890	1 050	1 114	4 983	1 092	274 867
Ensemble	445 165	75 557	3 427	4 852	19 304	4 008	552 313
Wilaya							
Hodhcharghy	62 761	1 671	200	338	928	293	66 191
HodhGharby	47 378	1 221	124	66	1 001	81	49 871
Assaba	50 324	1 327	214	104	1 327	194	53 490
Gorgol	39 791	1 490	168	120	976	492	43 037
Brakna	42 852	1 217	225	261	949	277	45 781
Trarza	43 359	2 397	375	147	1 054	256	47 588
Adrar	8 279	1 447	94	82	910	31	10 843
Dakhlett Nouadhibou	11 810	8 911	200	1 099	1 137	88	23 245
Tagant	13 288	337	77	31	436	38	14 207
Guidimagha	22 507	991	93	152	802	223	24 768
Tirs-ezemour	5 077	2 553	423	685	505	146	9 389
Inchiri	2 193	481	49	160	121	55	3 059
Nouakchott	95 546	51 514	1 185	1 607	9 158	1 834	160 844
Ensemble	445 165	75 557	3 427	4 852	19 304	4 008	552 313

Tableau A2 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et la situation d'activité du chef de ménage (effectifs)

Situation d'activité du chef de ménage	Statut d'Occupation du Logement						Total
	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	
Occupé (e)	215 286	56 389	2 412	4 095	11 041	2 304	291 525

Chomeur déjà travaillé et cherche du travail	13 161	2 325	63	64	781	136	16 531
Chômeur cherche 1er travail	21 485	2 463	71	92	875	197	25 182
Etudiant- Elève	1 902	669	9	9	254	22	2 866
Femme au Foyer	130 152	8 739	493	366	4 336	937	145 024
Handicapé (e)	3 515	241	14	15	155	28	3 969
Retraité (e)	20 623	1 889	203	72	538	84	23 409
Rentier (ière)	11 220	678	66	35	252	51	12 302
Autre	27 800	2 160	96	104	1 071	249	31 481
Total	445 143	75 554	3 427	4 852	19 303	4 008	552 287

Tableau A3 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et Le sexe du chef de ménage (effectifs)

Sexe du chef de ménage	Statut d'Occupation du Logement						Total
	Propriétaire	Locataire	. Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	
Masculin	268 937	60 345	2 632	4 204	12 938	2 615	351 671
Féminin	176 206	15 209	795	648	6 365	1 393	200 616
Total	445 143	75 554	3 427	4 852	19 303	4 008	552 287

Tableau A4 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le type de logement (effectifs)

Type de l'habitat	Statut d'Occupation du Logement						Total
	Propriétaire	Locataire	. Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	
Maison ordinaire	235 113	63 654	2 127	3 100	10 230	1 441	315 664
Villa simple	13 266	4 799	80	370	382	57	18 953
Villa en étage	948	121	2	21	10	6	1 108
Appartement dans un immeuble	252	1 048	24	22	32	8	1 386
Baraque	12 174	1 447	130	197	1 679	456	16 082

Case, hutte, hangar	173 549	3 416	973	1 005	6 249	1 798	186 990
Tente	8 233	102	68	38	533	108	9 082
Autre	1 631	970	24	99	190	134	3 048
Total	445 165	75 557	3 427	4 852	19 304	4 008	552 313

Tableau A5: Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées dans le logement et la situation d'activité du chef de ménage (effectifs)

Situation d'activité du chef de ménage	Nombre de pièces						Total
	1	2	3	4	5	6 ou plus	
Occupé (e)	118 115	78 629	48 045	27 019	10 665	9 052	291 525
Chomeur déjà travaillé et cherche du travail	6 546	4 844	2 704	1 456	556	424	16 531
Chômeur cherche 1er travail	13 005	6 507	3 035	1 564	527	545	25 182
Etudiant- Elève	1 368	652	417	256	88	85	2 866
Femme au Foyer	70 763	39 076	20 000	9 655	3 220	2 310	145 024
Handicapé (e)	1 832	1 087	594	261	96	99	3 969
Retraité (e)	6 203	5 558	4 687	3 365	1 665	1 931	23 409
Rentier (ière)	5 300	3 458	1 808	932	414	390	12 302
Autre	13 488	8 525	4 706	2 474	1 024	1 263	31 481
Total	236 619	148 336	85 997	46 982	18 255	16 098	552 287

Tableau A6: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et la nature de WC par lieu de résidence (effectifs)

Lieu de résidence	Evacuation des eaux usées et nature de WC								
Milieu	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Knive	Pas de toilettes	Autre	Total
Urbain	8 891	91 221	3 673	59 198	56 566	1 115	47 993	8 789	277 446
Rural	0	19 211	2 589	13 852	33 689	231	185 658	19 637	274 867
Total	8 891	110 432	6 262	73 050	90 255	1 346	233 651	28 426	552 313
Wilaya									
Hodhcharghy	0	4 173	679	984	6 270	535	47 467	6 083	66 191
HodhGharby	0	4 463	312	1 621	6 827	0	34 535	2 113	49 871
Assaba	0	5 635	436	2 760	8 378	0	33 079	3 202	53 490
Gorgol	0	4 604	494	2 046	6 114	0	27 142	2 637	43 037
Brakna	0	7 868	857	4 680	7 701	0	22 487	2 188	45 781
Trarza	321	11 728	531	7 553	6 783	0	18 417	2 255	47 588
Adrar	0	847	19	2 721	3 061	592	3 406	197	10 843
DakhlettNouadibou	1 314	6 976	186	5 441	6 408	0	2 752	168	23 245
Tagant	0	918	31	2 355	1 207	219	8 997	480	14 207
Guidimagha	0	2 325	631	1 874	5 304	0	10 097	4 537	24 768
Tirs-ezemour	1	4 979	133	1 815	1 552	0	814	95	9 389
Inchiri	29	242	6	1 059	919	0	788	16	3 059
Nouakchott	7 226	55 674	1 947	38 141	29 731	0	23 670	4 455	160 844
Total	8 891	110 432	6 262	73 050	90 255	1 346	233 651	28 426	552 313

Tableau A7 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le lieu de résidence (effectifs)

Lieu de résidence	Evacuation des ordures Ménagères						Total
Milieu	Regroupée dans la maison et évacué par charrette	Regroupée dans la maison et enterré	Regroupée dans la maison et bruler	Mise dans un centenaire hors la maison	Jeté dans la rue	Autre	
Urbain	145 441	11 648	4 826	63 973	44 475	7 084	277 446
Rural	47 471	39 144	52 592	10 556	111 301	13 803	274 867
Total	192 912	50 792	57 418	74 529	155 776	20 887	552 313
Wilaya							
Hodhcharghy	11 908	7 584	6 048	2 057	36 059	2 535	66 191
HodhGharby	8 803	11 434	9 006	1 305	18 062	1 261	49 871
Assaba	12 171	10 814	6 785	1 658	20 049	2 013	53 490
Gorgol	6 966	2 408	8 764	1 882	19 827	3 190	43 037
Brakna	17 056	3 566	11 629	2 658	8 635	2 237	45 781
Trarza	16 989	9 178	8 236	4 796	7 065	1 324	47 588
Adrar	3 655	344	1 471	2 255	2 729	389	10 843
DakhlettNouadibou	10 639	301	449	6 925	4 403	528	23 245
Tagant	3 852	1 056	1 228	506	6 589	976	14 207
Guidimagha	5 043	803	2 553	1 490	12 514	2 365	24 768
Tirs-ezemour	6 871	161	264	1 439	326	328	9 389
Inchiri	1 879	54	492	236	372	26	3 059
Nouakchott	87 080	3 089	493	47 322	19 146	3 715	160 844
Total	192 912	50 792	57 418	74 529	155 776	20 887	552 313

Tableau A8 : Répartition des ménages selon le type d'habitat et la nature de WC (effectifs)

Type de l'habitat	Nature de WC	Total
-------------------	--------------	-------

	Chasse branchée à l'égout	Chasse branchée à fosse septique	Chasse branchée à autre chose	Latrines améliorées auto aérées (LAA)	Latrines non améliorées	Knive	Pas de toilettes	Autre	
Maison ordinaire	6 185	87 577	4 657	56 718	62 515	1 237	83 247	13 528	315 664
Villa simple	1 822	9 510	403	7 219	0	0	0	0	18 953
Villa en étage	101	603	54	350	0	0	0	0	1 108
Appartement dans un immeuble	256	754	27	348	0	0	0	0	1 386
Baraque	245	1 760	114	1 137	3 515	8	8 303	1 002	16 082
Case, hutte, hangar	198	9 633	944	6 884	23 338	98	133 100	12 796	186 990
Tente	1	164	33	124	342	2	7 639	777	9 082
Autre	82	432	31	271	546	1	1 362	323	3 048
Total	8 891	110 432	6 262	73 050	90 255	1 346	233 651	28 426	552 313

Tableau A9 : Répartition des ménages selon la source d'éclairage principale et le lieu de résidence (effectifs)

Lieu de résidence	Source d'Eclairage Principale										Total
Milieu	Réseau d'électricité	Energie renouvelable (solaire ou éolienne)	Groupe électrogène	Lampe à Gaz	Lampe à pétrole	Bougie, chandelle	Lampe recharger	Batterie à recharger (voiture)	Torche	Autre	
Urbain	219 744	4 716	2 629	774	1 064	27 106	4 171	853	13 936	2 453	277 446
Rural	7 340	21 138	652	467	1 390	34 558	8 490	2 168	13 936	2 345	274 867
Total	227 084	25 854	3 281	1 241	2 454	61 664	12 661	3 021	210 255	4 798	552 313
Wilaya											
Hodhcharghy	8 587	2 233	289	92	392	15 005	2 279	283	36 472	559	66 191
HodhGharby	5 920	1 790	124	58	225	9 438	1 497	342	30 211	266	49 871
Assaba	9 767	2 355	142	61	147	8 950	1 016	232	30 277	543	53 490
Gorgol	7 686	2 490	304	76	309	2 512	949	348	27 824	539	43 037
Brakna	8 210	3 407	120	76	209	1 840	1 328	340	29 866	385	45 781
Trarza	10 569	6 875	407	107	295	2 746	2 204	648	23 528	209	47 588
Adrar	5 490	1 539	50	12	12	284	153	123	3 104	76	10 843
DakhlettNou	21 442	350	64	56	14	632	54	24	403	206	23 245

adibou											
Tagant	3 212	712	12	20	102	314	475	50	9 259	51	14 207
Guidimagha	4 033	2 310	71	86	161	2 261	839	274	14 301	432	24 768
Tirs-zemmour	8 355	151	132	18	12	397	119	28	135	42	9 389
Inchiri	2 091	198	8	3	0	38	80	23	616	2	3 059
Nouakchott	131 722	1 444	1 558	576	576	17 247	1 668	306	4 259	1 488	160 844
Total	227 084	25 854	3 281	1 241	2 454	61 664	12 661	3 021	210 255	4 798	552 313

Tableau A10 : Répartition des ménages selon le mode énergétique de cuisson et le lieu de résidence (effectifs)

Lieu de résidence	Combustible utilisé pour la cuisine					Total
	Electricité	Gaz	Charbon	Bois	Autres	
Milieu						
Urbain	14 408	183 657	55 655	21 036	2 691	277 446
Rural	1 578	49 488	37 520	179 798	6 483	274 867
Total	15 986	233 145	93 175	200 834	9 174	552 313
Wilaya						
Hodhcharghy	416	7 151	20 386	37 615	623	66 191
HodhGharby	388	7 495	15 572	26 154	262	49 871
Assaba	568	10 443	11 593	29 981	905	53 490
Gorgol	391	1 966	4 397	33 785	2 498	43 037
Brakna	402	13 917	3 075	26 262	2 125	45 781
Trarza	725	27 278	7 259	11 887	439	47 588
Adrar	205	6 961	512	3 114	51	10 843
DakhlettNouadibou	1 463	21 270	185	190	137	23 245
Tagant	116	4 329	1 186	8 475	101	14 207
Guidimagha	315	656	2 801	20 575	421	24 768
Tirs-ezemour	3 032	5 354	516	389	98	9 389
Inchiri	219	2 484	49	274	33	3 059
Nouakchott	7 746	123 841	25 644	2 133	1 481	160 844
Total	15 986	233 145	93 175	200 834	9 174	552 313

Tableau A11 : Répartition des ménages selon le mode principal d'approvisionnement en eau et son utilisation par milieu de résidence (effectifs)

Utilisation de l'eau	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Eau à boire			
Robinet dans le logement	62 511	14 944	77 455
Robinet dans la cour/parcelle	35 823	36 431	72 254
Robinet de voisin	17 079	9 141	26 220
Robinet public/borne fontaine	18 073	16 380	34 453
Forage	685	13 302	13 987
Puits couvert	4 496	22 248	26 744
Puits non couvert	7 114	112 604	119 718
Camion-citerne	17 071	4 540	21 611
Charette	112 250	26 445	138 695
Rivière, ruisseau	83	3 068	3 151
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	21	7 235	7 256
Eau de pluie	66	2 163	2 229
Autre	2 173	6 366	8 539
Total	277 446	274 867	552 313
Eau pour autre Utilisation			
Robinet dans le logement	60 392	12 671	73 063
Robinet dans la cour/parcelle	34 106	33 040	67 146
Robinet de voisin	15 992	8 047	24 039
Robinet public/borne fontaine	16 025	11 845	27 870
Forage	705	10 629	11 334
Puits couvert	4 862	20 279	25 141

Puits non couvert	8 845	113 981	122 826
Camion-citerne	16 290	3 997	20 287
Charette	108 691	26 592	135 283
Rivière, ruisseau	973	6 144	7 117
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	199	8 856	9 055
Eau de pluie	332	4 399	4 731
Autre	6 696	14 387	21 083
Manquant	3 337	0	3 337
Total	277 446	274 867	552 313

Tableau A12: Répartition des unités d'habitation selon les matériaux de construction des toits et le milieu de résidence (effectifs)

Milieu de résidence	Béton	Toile en ciment	Zinc	Bois	Branchages/Nattes	Tissu/Bâche	Autre	Total
Urbain	118 363	14 908	80 765	17 628	9 004	31 810	4 950	277 428
Rural	14 046	3 782	54 661	65 163	42 753	87 208	7 246	274 859
Ensemble	132 409	18 690	135 426	82 791	51 757	119 018	12 197	552 287

Tableau A13 : Répartition des unités d'habitation selon les matériaux de construction des murs et le milieu de résidence (effectifs)

Milieu de résidence	Ciment	Pierre	Banco	Bois	Branchages/Nattes	Sans murs	Autres	Total
Urbain	195 611	7 125	21 400	21 636	5 753	21 273	4 630	277 428
Rural	57 016	9 182	80 183	39 274	20 522	59 902	8 780	274 859
Ensemble	252 628	16 307	101 583	60 910	26 275	81 175	13 411	552 287

Tableau A14 : Répartition des unités d'habitation selon le standing et le milieu de résidence (effectifs)

Standing	Milieu		Total
	Urbain	Rural	
Moderne	7 338	74	7 412
Non moderne	270 090	284 839	554 929
Total	277 428	284 913	562 341

Tableau A15 : Répartition des unités d'habitation selon le standing et la wilaya (effectifs)

Wilaya	Standing		Total
	Moderne	Non moderne	
HodhCharghi	14	76220	76 234
Hodh El Gharbi	15	49855	49 870
Assaba	49	53440	53 489
Gorgol	12	43022	43 034
Brakna	43	45734	45 777
Trarza	77	47509	47 586
Adrar	11	10831	10 842
DakhlettNouadibou	1013	22232	23 245
Tagant	10	14197	14 207
Guidimagha	7	24760	24 767
TirisZemmour	75	9314	9 389
Inchiri	1	3058	3 059
Nouakchott	6085	154757	160 842
Ensemble	7412	554929	562 341

Tableau A16: Répartition des unités d'habitation selon le standing et l'âge du chef de ménage (effectifs)

Standing	Groupe d'âge			Total
	Moins de 35 ans	35 à 59 ans	60 ans	
Moderne	886	5116	1410	7 412
Non moderne	128400	309705	116824	554929
Total	129286	314821	118234	562341

Tableau A17: Répartition des unités d'habitation selon le standing et le niveau d'instruction du chef de ménage (effectifs)

Niveau d'instruction du Chef de Ménage	Type d'habitation		Total
	Moderne	Non moderne	
Aucun	344	216455	216 799
Coranique	942	140010	140 952
Mahadra	580	35313	35 893
Programme d'alphabétisation	26	6235	6 261
Crèche/Maternelle	9	233	242
Primaire	805	72141	72 946
Collège	611	25805	26 416
Lycée	1343	28689	30 032
Université	2478	21817	24 295
Lycée technique	62	1447	1 509
Etablissement Professionnelle	31	918	949
Supérieur technique	68	613	681
Supérieur Professionnelle.	48	428	476
NSP	65	4825	4 890
Total	7412	554929	562 341

Tableau A18: Répartition des unités d'habitation selon le standing et l'état matrimonial du chef de ménage (effectifs)

Etat matrimonial du CM	Type d'habitation		Total
	Moderne	Non moderne	

Célibataire	203	22005	22 208
Mariés	6007	416721	422 728
Divorcés	710	62609	63 319
Veuf	492	53594	54 086
Total	7412	554929	562 341

Tableau A19: Indice de promiscuité selon le milieu de résidence

	Milieu		Ensemble
	Urbain	Rural	
Taille moyenne des ménages (I)	6	6	6
Nombre moyen de chambres des habitations (II)	3	2	2
Indice de promiscuité (III) = (I)/(II)	2,5	3,4	2,9

Tableau A20: Indice de promiscuité selon la wilaya

Wilaya	Taille moyenne des ménages (I)	Nombre moyen de chambres des habitations (II)	Indice de promiscuité (III) = (I)/(II)
HodhCharghi	5	2	3,1
Hodh El Gharbi	6	2	3,6
Assaba	6	2	3,4
Gorgol	8	2	3,6
Brakna	7	2	3,1
Trarza	6	2	2,7
Adrar	5	2	2,3
DakhlettNouadibou	5	3	1,9
Tagant	5	2	2,9
Guidimagha	11	3	4,0
TirisZemmour	5	3	2,1

Inchiri	5	2	2,3
Nouakchott	6	3	2,5
Ensemble	6	2	2,9

Tableau A21: Répartition des ménages selon les équipements possédés par milieu

Equipements	Milieu						Ensemble		
	Urbain			Rural			Oui	Non	Total
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
1. Matériels de communication									
Radio	131 246	146 182	277 428	151 003	123 856	274 859	282 249	270 038	552 287
Téléviseur	185 928	91 500	277 428	26 177	248 682	274 859	212 105	340 182	552 287
Téléphone	246 846	30 583	277 428	177 071	97 788	274 859	423 917	128 371	552 287
Ordinateur	27 249	250 179	277 428	1 090	273 769	274 859	28 339	523 948	552 287
Connexion Internet	25 557	251 872	277 428	1 481	273 378	274 859	27 038	525 250	552 287
Antenne parabolique	160 657	116 772	277 428	8 300	266 559	274 859	168 957	383 331	552 287
2. Appareils électroménagers			-						
Réfrigérateur/frigo	81 140	196 288	277 428	4 965	269 894	274 859	86 105	466 182	552 287
Cuisinière à four	41 879	235 550	277 428	10 981	263 878	274 859	52 860	499 428	552 287
Climatiseur	22 223	255 206	277 428	1 316	273 543	274 859	23 539	528 749	552 287
Ventilateur	31 115	246 314	277 428	876	273 983	274 859	31 991	520 297	552 287
Machine à laver	15 049	262 379	277 428	688	274 171	274 859	15 737	536 550	552 287
3. Autres									
Voiture/camion	34 343	243 086	277 428	5 092	269 767	274 859	39 435	512 853	552 287

Tableau A22: Répartition des ménages selon les équipements possédés et le sexe du chef du ménage

Equipements	Sexe du chef de ménage						Ensemble		
	Homme			Femme					
	oui	non	total	oui	non	total	oui	non	total
1. Matériels de communication									
Radio	190 783	160 888	351 671	91 466	109 150	200 616	282 249	270 038	552 287
Téléviseur	148 202	203 469	351 671	63 902	136 713	200 616	212 105	340 182	552 287
Téléphone	279 335	72 337	351 671	144 582	56 034	200 616	423 917	128 371	552 287
Ordinateur	22 112	329 559	351 671	6 227	194 389	200 616	28 339	523 948	552 287
Connexion Internet	21 219	330 452	351 671	5 818	194 797	200 616	27 038	525 250	552 287
Antenne parabolique	120 223	231 448	351 671	48 733	151 883	200 616	168 957	383 331	552 287
2. Appareils électroménagers									
Réfrigérateur/frigo	63 067	288 605	351 671	23 038	177 578	200 616	86 105	466 182	552 287
Cuisinière à four	37 236	314 435	351 671	15 623	184 993	200 616	52 860	499 428	552 287
Climatiseur	17 866	333 806	351 671	5 673	194 943	200 616	23 539	528 749	552 287
Ventilateur	24 069	327 603	351 671	7 922	192 694	200 616	31 991	520 297	552 287
Machine à laver	12 230	339 441	351 671	3 507	197 109	200 616	15 737	536 550	552 287
3. Autres									
Voiture/camion	31 497	320 174	351 671	7 938	192 678	200 616	39 435	512 853	552 287
Groupe électrogène	8 562	343 109	351 671	4 774	195 842	200 616	13 336	538 951	552 287